

# RAPPORT D'ACTIVITES

de janvier à décembre 2015



**Millau Grands Causses**  
Communauté de Communes

Place du Beffroi - 12100 MILLAU - 05 65 61 40 20  
[www.cc-millaugrandscausses.fr](http://www.cc-millaugrandscausses.fr)  
lundi au jeudi : 8h00 / 12h00 - 13h30 / 17h30  
& vendredi 8h00 / 12h00

# Les 14 communes de Millau Grands Causses



## SOMMAIRE

Développement économique	p 4 à 15
Tourisme pleine nature	p 16 à 23
Office de Tourisme	p 24 à 33
Environnement	p 34 à 38
Gestion des déchets	p 39 à 42
Transports urbains	p 43 à 46
Habitat - Aménagement	p 47 à 52
Gens du voyage	p 53 à 54
Travaux et voirie départementale	p 55 à 58
Administration générale	p 59 à 62
Communication et numérique	p 63 à 66
Finances	p 67 à 74

## Une première année de mandat

Ce rapport d'activités, nouvelle version, est particulier car il couvre l'année civile 2015, à la différence des rapports passés qui étaient à cheval sur deux années. Il retrace ainsi les actions réalisées par la Communauté, de janvier à décembre 2015, période qui débute huit mois après l'installation des nouvelles instances communautaires.

Cette année 2015, a vu le lancement de plusieurs projets importants, après les nécessaires phases d'études.

Je pense plus particulièrement, à la réalisation des travaux de desserte en eau et assainissement de Millau Viaduc 2, préalable aux travaux de viabilité interne et de création d'un giratoire; mais aussi à la réalisation, pour Millau Ouest, de la bretelle d'accès au parc d'activités, en partenariat avec le Département de l'Aveyron. C'est d'ailleurs sur ce parc qu'un projet d'atelier relais est en cours de concrétisation. Sur Millau Viaduc 1, alors que la commercialisation des parcelles existantes se termine avec entre autres l'implantation de la Brigade des Douanes de Millau, de nouveaux lots vont aussi être proposés.

Un support de communication moderne et attractif édité en parallèle, continue d'assurer la promotion économique de Millau Grands Causses et l'amorce de notre projet de démarche d'attractivité.

Pilier important de l'économie de notre territoire, le tourisme n'a lui non plus, pas été oublié avec le lancement, en juin dernier, du site portail millau-sports-nature.fr. qui confirme le positionnement de «capitale des sports de pleine nature» qui colle à notre territoire.

C'est durant cette même année que la Communauté de communes a participé, en partenariat avec le Parc naturel régional des Grands Causses, à l'élaboration du Scot et de son PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), véritable projet politique du Sud Aveyron pour les trente ans à venir.

Le SCOT dans lequel doit s'inscrire le futur PLUi, objet du renforcement de notre compétence «Aménagement de l'espace». L'élaboration du PLUi, incontournable document de planification, fait en effet depuis le 1er Juillet partie intégrante des compétences obligatoires de Millau Grands Causses.

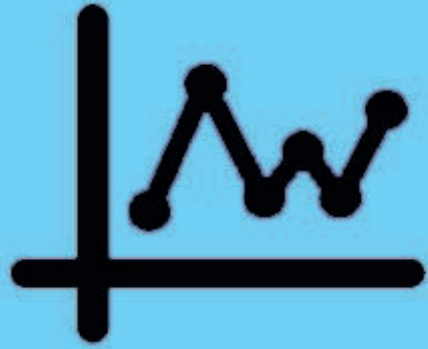
Petite « mise en bouche », qui permet de se préparer à l'exercice de nouvelles compétences rendues obligatoires dès 2017 par la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), notamment en matière de tourisme, de développement économique et plus particulièrement de commerce, mais aussi d'eau, d'assainissement et de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)...

Une étude prospective financière permettra de chiffrer les incidences de tels transferts.

Des réflexions stratégiques importantes concernant le schéma de mutualisation de nos différents services communaux et intercommunaux, précéderont ces transferts pour répondre au plus près des besoins de nos concitoyens, tout en respectant notre niveau de dépenses.

Je vous souhaite à tous, une bonne lecture de ce rapport 2015, qui se veut être le reflet du travail de notre assemblée et de nos services.

**Gérard PRETRE**  
Président



# Développement Economique

# LES PARCS D'ACTIVITES

## MILLAU VIADUC 1

### Trois nouvelles implantations

#### Patrice Gomez :

Installé impasse du général de Gissac à Millau, M. Patrice GOMEZ, représentant de la EIRL «GOMEZ Patrice», créée en novembre 2012, spécialisée dans la fourniture et pose de menuiseries bois / PVC (Appro Fermetures), mais aussi dans la fabrication et la commercialisation de caisses de transports pour chiens (Autos Box), a souhaité implanter son entreprise sur le parc d'activités Millau Viaduc 1, dans le cadre de son projet de développement. Le lot B25 situé sur le lotissement « Pradals II » lui a été vendu au prix de 10 500 € HT et l'installation de l'entreprise sur le parc d'activités a été finalisée à l'automne 2015.

#### 2A Désamiantage :

La société 2A Désamiantage, spécialisée dans la dépollution et le traitement des déchets et spécifiquement ceux contenant de l'amiante, est implantée depuis sa création, en septembre 2012, en tant que locataire sur le parc d'activités Millau Viaduc 1.

Dans le cadre du développement de leur société, MM Fabien THOLLET et Louis FAURIAT ont souhaité acquérir le lot B18 de 4 505 m<sup>2</sup> situé sur le lotissement « Pradals II » au prix de 40 000 € HT. L'entreprise s'est installée dans ses nouveaux locaux à l'automne 2015.

#### Carel & Fils :

La société Carel & Fils, spécialisée dans la maçonnerie, actuellement installée à Lanuéjols (30), envisage la diversification de ses activités avec la transformation, le conditionnement et la vente de bois de chauffage et de dérivés. Pour cela, Monsieur CAREL a souhaité acquérir le lot B19 de 3 497 m<sup>2</sup> situé sur le lotissement « Pradals II » au prix de 31 000 € HT.



#### Menuiseries Combes :

Compte tenu de la croissance du secteur PVC,

Jean-Marc COMBES a engagé la réalisation d'une nouvelle extension de ses bâtiments de près de 5 000 m<sup>2</sup> dédiés aux ateliers PVC et surfaces de stockage. Ce projet va générer la création d'une dizaine d'emplois à échéance sur les 5 années à venir. La Communauté de communes a réalisé des travaux complémentaires sur la plate-forme à hauteur de 60 000 € HT. Ils ont consisté en la mise en place d'une fosse à hydrocarbures, à l'habillage du silo, à l'éclairage extérieur, à l'aménagement paysager et au marquage au sol.

La rencontre annuelle des entreprises du parc d'activités Millau Viaduc, organisée par Millau Grands Causses, a d'ailleurs eu lieu le 30 mars 2015 dans les nouveaux locaux des Menuiseries Combes.

#### Service des Douanes :

La Direction interrégionale des Douanes a fait connaître son intention d'installer le service de la brigade des douanes de Millau sur le parc d'activités de Millau Viaduc 1. Pour cela, un bâtiment de 900 m<sup>2</sup> sera construit sous maîtrise d'ouvrage communautaire et mis à disposition via un contrat de location.

La brigade de Millau emploie actuellement 17 personnes. Le projet va permettre à terme l'embauche de 10 personnes.

Les travaux débuteront début juillet 2016, le gros œuvre sera réalisé en septembre 2016 pour une livraison fin mars 2017.

L'équipe retenue pour cette mission est la SCP OLIVET-FAILLIE, architectes DPLG, Luc JEAN-LOUIS, BET structures, BET Alizé et Fluides écoplus, économiste de la construction.

Le coût de l'opération, études et travaux, s'élève à 805 000 € HT.

### Des projets de développement

#### Sud Aveyron Viandes :

L'entreprise Sud Aveyron Viandes, spécialisée dans l'achat de carcasses de viande et la transformation à façon, a acquis en 2013 la parcelle B16 de 4 811 m<sup>2</sup>, sur le lotissement « Pradals II », au prix de 43 000 € HT. Compte tenu du nombre d'emplois créés, la Communauté de communes a réalisé des travaux complémentaires sur la plate-forme à hauteur de 60 000 € HT. Mathieu JULIE a déposé le permis de construire et les travaux de construction ont démarré en septembre 2015, pour une installation prévue en mars 2016. L'investissement immobilier et matériel s'élève à près de 1 M € HT.

# LES EXTENSIONS

## Extension de Millau Viaduc 1

Une parcelle de 30 426 m<sup>2</sup>, située en retrait du hameau des Fialets et à proximité de la desserte du centre de tri, a été proposée à la vente. La Communauté de communes s'est portée rapidement acquéreur, pour la réalisation d'une extension complémentaire de Millau Viaduc 1 et pour un aménagement cohérent de ce secteur, en intégrant l'ancienne carrière, déjà propriété de la Communauté, la surface totale à aménager est de 40 000 m<sup>2</sup>. Le coût prévisionnel de l'opération (acquisition foncière, études, frais divers et travaux) est estimé en première approche à 670 000 € HT et serait financé comme suit : Etat (DETR 2015) 200 000 € - Communauté (emprunt – vente de terrains) 470 000 €.

Un nouveau dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour les rejets d'eaux pluviales est demandé par les services de l'Etat. Les travaux d'aménagement des deux nouvelles parcelles pourront démarrer au printemps 2017 à l'issue de l'instruction de ce dossier.

## Millau Viaduc 2

Le dossier de création de la ZAC intégrant l'étude d'impact a été mis à disposition du public en septembre 2014 ainsi que l'avis de la DREAL correspondant.

Les bilans de la concertation et la mise à disposition au public de ce dossier ont été globalement positifs ; les communes de Millau et Castelnau Pégayrols ainsi que le Parc naturel régional des Grands Causses ont émis des avis favorables.

Ainsi, le syndicat mixte, lors de sa séance du 3 octobre 2014, a adopté le principe de création de la ZAC Millau Viaduc 2. Les deux communautés concernées ont ensuite approuvé ce même dossier lors de leur Conseil communautaire respectif en novembre 2014.

Le syndicat mixte poursuit l'élaboration du dossier de réalisation de la ZAC. Parallèlement, les communes de Millau et Castelnau Pégayrols procèdent à l'adaptation de leur document d'urbanisme pour permettre les travaux de la ZAC et encadrer les futures réalisations. L'ensemble de la ZAC, d'une superficie totale de soixante hectares, doit permettre à terme de mettre à la disposition des entreprises une superficie de l'ordre de 30,6 hectares commercialisables, soit 21,4 côté Millau et 9,2 côté Castelnau, selon un principe de quatre à six phases d'aménagement sur les quinze à vingt ans à venir. Les travaux d'aménagement des réseaux le long de la RD 911, hors ZAC et sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte, se sont achevés à l'automne 2015 pour un montant de 339 000 € HT.



Plan des plateformes de Millau Viaduc 2

La première phase des travaux de la ZAC concerne l'aménagement d'une superficie de l'ordre de 12 hectares situés sur le territoire de Millau, dont près de 6 hectares commercialisables, pour un coût estimé de 3 100 000 € HT, dont 1 000 000 € de travaux communs portant sur l'aménagement d'un carrefour giratoire et la construction d'un réservoir et sa desserte pour l'eau potable.

Cette première tranche d'aménagement permettra ainsi de mettre à la vente, pour l'installation des entreprises, une superficie totale de 58 900 m<sup>2</sup> sur 7 à 8 lots viabilisés de superficie variable de 4 000 m<sup>2</sup> à 17 000 m<sup>2</sup>.

- 2015 : amenée des réseaux
- 2016 : travaux préalables giratoire et réseau eau :
- 2017 : travaux aménagement et viabilisation d'une 1ère tranche, côté Millau (12 ha).

## Millau Ouest

Cette extension se fera sur un petit plateau dit du « Massif de Gibert » - en bordure de la RD 992 à 3 km du Viaduc de Millau.

La Communauté de communes est devenue propriétaire de 16,5 hectares dont 9 sont aménageables. Sur cet axe sud-aveyronnais, ce parc d'activités sera parfaitement complémentaire à Millau Viaduc 1 et 2 en répondant notamment aux exigences de traitement de rejets d'entreprises agroalimentaires. Il constituera une zone de repli pour les entreprises actuellement implantées qui ont subi en novembre 2014 des inondations plus que conséquentes.

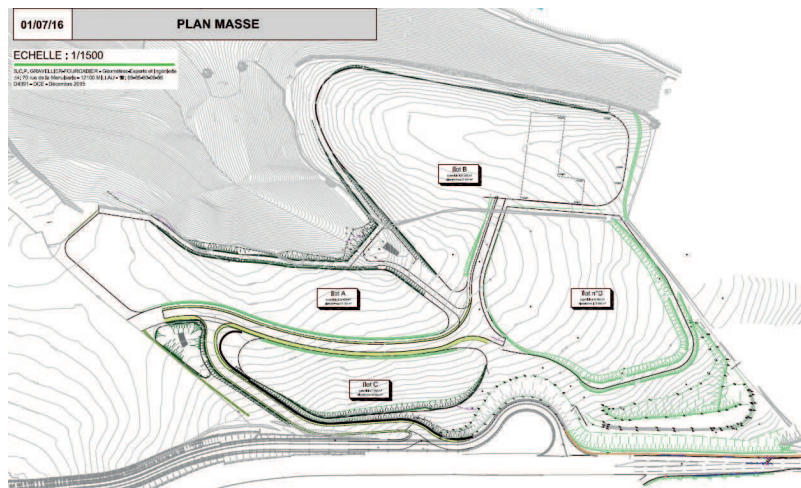
L'entreprise Bleu de Chauffe avec l'Atelier de Julien HANCHIR et des artisans de Saint-Georges-de-Luzençon seront les premiers à occuper cette extension. Ce nouveau parc d'activités présentera une opportunité d'implantation à proximité immédiate de la RD 992, pour des entreprises exogènes ou non.

La consultation du maître d'œuvre a été lancée début 2015. Sa mission a démarré en mars 2015.

Calendrier prévisionnel de l'opération :

- Règlement de la zone du permis d'aménager => septembre 2015,
- Dépôt du permis d'aménager et du dossier « loi sur l'Eau » => décembre 2015,
- Consultation et choix des entreprises => décembre 2015 à janvier 2016,
- Travaux => mars à novembre 2016,
- Livraison plateformes => fin 2016.

Au préalable, la desserte routière de cette future zone a été réalisée en partenariat avec le Département, dans le cadre des travaux sur la RD 992.



Plan des plateformes Millau Ouest



Millau Ouest en cours d'aménagement

# PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES



## Les nouveautés de l'année écoulée

Fin 2014, début 2015, à la demande des entreprises et structures hébergées au sein de la T.G.M., des rencontres ont eu lieu afin d'améliorer l'identification et la signalétique interne et externe du bâtiment. Ceux-ci ont abouti à :

- **une nouvelle dénomination pour l'immeuble T.G.M.** qui devient : « **Maison des Entreprises - Initiatives et Développement** »,
- au lancement d'un programme d'amélioration de la signalétique interne du bâtiment. L'entreprise retenue, « Fil Rouge », est spécialisée dans la fabrication et la pose de signalétique intérieure. Elle est associée à Madame Laurence RAVOUX pour la conception et le design graphique. La mission a commencé mi-juin 2015.

Les travaux d'amélioration de façades se sont poursuivis en 2015 avec le ravalement des façades intérieures et, côté ouest, la mise en peinture de l'ensemble des ouvrages métalliques, le changement des fenêtres et la pose de brise soleil dans la cour intérieure. Ces travaux se sont achevés fin 2015.

La mise aux normes des pompes à chaleur réversibles a également été mise en œuvre.

Une mission de réaménagement d'un plateau de bureaux de 200 m<sup>2</sup>, au 2ème étage, a été lancée à l'automne 2015 afin d'installer le service environnement-déchets de la Communauté à la fin du 1er semestre 2016.

## Trois nouvelles entreprises accueillies

### En pépinière d'entreprises

« CONFLUENCE PARAPENTE » : représentée par Monsieur Ludovic ROUSTAN, cette entreprise est spécialisée dans le contrôle, la vérification et la réparation des voiles de parapente. Elle a intégré, au cours du mois d'avril 2015, un atelier de 60 m<sup>2</sup> situé au 1er étage du bâtiment.

### En hôtel d'entreprises

« Centre Interinstitutionnel de Bilans de Compétences – C.I.B.C. » : Début 2015, le C.I.B.C. vient rejoindre les associations déjà en place. Installé au 3ème étage, il propose aux demandeurs d'emploi, salariés et entreprises des bilans de compétences ou toute autre prestation dans le domaine de l'orientation, de la formation, de la VAE.

« Harmonie Mutuelle » : installée en février 2015 dans un des bureaux du 3ème étage de l'aile B, cette association propose aux entreprises et aux particuliers des produits dans le domaine de la protection sociale, de l'épargne et de la prévoyance.

« Le Bureau Territorial de la Région Midi-Pyrénées » s'installe en mai 2015 au 2ème étage de l'aile A, dans un local de 100 m<sup>2</sup>.

## Deux départs

« HAUTEUR & SECURITE » (août 2015) : entreprise de formation dans le domaine des travaux en hauteur et sur cordes, elle était installée depuis 2012 en pépinière d'entreprises. Elle a quitté la Maison des Entreprises en août 2015 pour recentrer ses activités sur un même site, à Creissels, où se déroulaient déjà les activités de formation terrain.

« MAMZELL'Ô » (août 2015) : représentée par Audrey DOUCET, styliste, créatrice de vêtements et accessoires de mode. Elle a quitté son atelier au sein de la pépinière d'entreprises, qu'elle avait investi en décembre 2013, pour s'installer en centre-ville dans une boutique-vitrine qu'elle partage avec d'autres créatrices : « Les Cocottes coquettes » 2, boulevard de Bonald à MILLAU.



## La « Maison des Entreprises » et la pépinière des « Métiers d'Art » accueillent

au 1er semestre 2015

7 entreprises en Pépinière d'entreprises,  
11 entreprises en Hôtel d'entreprises,

12 associations à vocation économique ou d'insertion et établissements publics ou assimilés.

au 2ème semestre 2015

3 entreprises en Pépinière d'entreprises,  
11 entreprises en Hôtel d'entreprises,

12 associations à vocation économique ou d'insertion et établissements publics ou assimilés.

## Les indicateurs

Depuis son ouverture en 1992, la pépinière d'entreprises a accueilli plus d'une soixantaine d'entreprises/associations. Une vingtaine est toujours en activité sur le territoire national, dont une douzaine est installée sur le territoire de la Communauté de communes ou en hôtel d'entreprises.

En 2015, la pépinière L'Envol a accompagné 15 porteurs de projets :

- 8 dossiers ont été classés sans suite ;
- 3 dossiers ont été traités dans le cadre de l'hôtel d'entreprises : une entreprise en création (qui a fait le choix de l'hôtel d'entreprises), un établissement public ou assimilé et une association ;
- 1 créateur a validé son dossier auprès du comité d'agrément et intégré la pépinière d'entreprises L'Envol ;
- Enfin, une entreprise a concrétisé son projet en s'installant sur le parc d'activités de Millau Viaduc 1, un porteur de projet a été redirigé vers un partenaire de la pépinière et un troisième a installé son activité dans des locaux en ville.

En résumé, pour l'année 2015, 7 entreprises en création sont hébergées au cours du 1er semestre au sein de la pépinière L'Envol & Pépinière Métiers d'Art dont 3 sont toujours présentes à la fin de l'année : installation d'une nouvelle entreprise au cours du 1er semestre, 2 ont quitté la pépinière pour voler de leurs propres ailes, et deux entreprises ont cessé leur activité fin 2015.

## La démarche

Il convient de rappeler que la pépinière d'entreprises « L'Envol » s'est inscrite dans une démarche « Qualité » afin d'améliorer son organisation et son fonctionnement pour un meilleur accompagnement des porteurs de projets et des jeunes entreprises hébergées.

Approuvée par le Conseil de la Communauté de communes, la politique qualité fixée par la Pépinière d'entreprises L'Envol a pour objectif de répondre aux exigences Qualité de la Norme NF 248 Service « Activités des Pépinières d'Entreprises » par la rédaction et l'application de procédures et de documents. Communs à l'ensemble des pépinières du réseau Midi-Pyrénées, ils sont destinés à donner un cadre à l'accompagnement du créateur et des outils d'analyse de leurs activités.

## La formation collective

La pépinière d'entreprises L'Envol met en place des actions destinées à accompagner les jeunes chefs d'entreprises dans le cadre du lancement et du développement de leur activité.

Dans ce contexte, une réunion d'information collective sur les enjeux du positionnement commercial a été organisée par la pépinière d'entreprises en février 2015, à la suite de laquelle 6 entreprises de la « Maison des Entreprises - Initiatives et Développement » (Mio Fab, Blue Stream Technologies, Adfine, L'Atelier de la Faiseuse, Hauteur & Sécurité et Nevoweb) ont manifesté le souhait de pouvoir bénéficier d'une formation afin de développer leurs compétences pour :

- piloter la stratégie de leur entreprise et conduire leur action commerciale,
- gérer les outils de pilotage de leur activité.

Cette formation développement a été mise en place avec le concours de l'ADEFPAT et l'intervention de Monsieur Thierry CALLEC. Elle a démarré en mai 2015 pour se finaliser en novembre 2015. Elle s'articulait autour de deux volets : deux demi-journées collectives et trois demi-journées de formation individuelle sur site pour chaque entreprise concernée.

## Télétravail, coworking et fablab

Une réflexion a été engagée pour aménager, au sein de la Maison des Entreprises, un ou des espaces dédiés au télétravail et au coworking. Pour cela des échanges ont eu lieu avec les représentants de l'association SISMIC et la pépinière de Decazeville.

En complément, et dès 2014, la Communauté de communes, la Ville de Millau et la MJC se sont concertées pour réfléchir à la création d'un Fablab sur notre territoire.

Un FabLab désigne un lieu d'échanges et un atelier de fabrication numérique, où chacun peut imaginer, concevoir, réaliser rapidement, et à la demande, des biens de natures très variées. Il est équipé d'une gamme de machines polyvalentes contrôlées par ordinateur permettant de travailler à différentes échelles et sur différents matériaux. C'est une structure collaborative, ouverte à tous (du novice à l'expert, du jeune au retraité).

Après une phase d'analyse, il a été identifié un certain nombre d'atouts qui encourage la mise en œuvre d'un tel projet sur le territoire Millau Grands Causses : volonté des collectivités locales, mobilisation de partenaires associatifs et de personnes ressources, présence de compétences sur le territoire et dynamique partenariale,...

C'est pour ces raisons que la Ville de Millau et la Communauté de communes de Millau Grands Causses ont souhaité s'associer dans ce projet de création d'un Laboratoire de Fabrications (FabLab) sur le territoire Millau Grands Causses et ont répondu en juillet 2015 à un appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région.

De plus, la libération prochaine de locaux au sein d'un bâtiment municipal, le « CREA » (Centre de Rencontre et d'Échange), représente un atout supplémentaire dans la réalisation de ce projet. En effet, la réhabilitation du sous-sol du CREA par la Ville de Millau, au départ de l'actuelle bibliothèque, offre une surface et une situation correspondant aux besoins du futur FabLab appelé MillauLab.

Toutefois, dès 2016, le FabLab pourra être accueilli provisoirement dans des locaux rénovés par la Ville, situés au deuxième étage du CREA.

Ainsi, la Communauté de communes accompagnerait le FabLab sur le volet investissement (acquisition de machines et matériels) et la Ville de Millau sur le volet fonctionnement/animation.

## Couveuse d'entreprises

Pour mémoire, le dispositif « couveuse d'entreprises » permet d'accompagner les nouveaux entrepreneurs de façon sécurisée afin de développer des activités pérennes sur le territoire, dans un cadre juridique adapté avec le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (C.A.P.E.).

Ainsi, en couveuse, le futur chef d'entreprise vérifie ses capacités et sa motivation en situation réelle d'activité, apprend son métier d'entrepreneur et bénéficie d'un accompagnement personnalisé, évalue son marché et son potentiel « commercial », dispose d'un cadre juridique sécurisant en phase de test pour produire et commercialiser ses produits ou services, partage des expériences et des compétences, expérimente pour assurer la pérennité de l'activité créée, etc.

Afin de pérenniser les activités de la couveuse d'entreprises sur le Sud Aveyron, le partenariat initié en 2009 avec la Boutique de Gestion qui assure son animation a été renouvelé sur la période 2015 – 2017. Pour cela, la Communauté de communes s'est engagée à verser une aide annuelle d'un montant de 9 600 € correspondant au financement de 8 parcours soit 1 200 € par an et par parcours.

En 2015, la Boutique de Gestion, BGE, a reçu 156 personnes générant 26 créations d'entreprises. La couveuse d'entreprises de l'Aveyron, a elle, accueilli 88 personnes et a accompagné 68 entrepreneurs à l'essai, dont 7 sur le territoire Millau Grands Causses.

Près des 2/3 des personnes reçues sur l'antenne de Millau résident sur le territoire Millau Grands Causses et 50 % des personnes présentes en couveuse ont plus de 40 ans, avec une première expérience professionnelle et un niveau d'études élevé – 83 % des bénéficiaires ont une formation supérieure au baccalauréat.



## Partenariat avec Initiative Aveyron

La Communauté de communes est un partenaire technique et financier privilégié de la plate-forme d'initiative locale, Initiative Aveyron, depuis sa création en 2001.

Sur le volet technique, une complémentarité des missions de la plate-forme et de la pépinière d'entreprises « L'envol » a été mise en place afin d'améliorer la promotion des deux dispositifs d'accompagnement lors de :

- l'accueil et l'orientation des porteurs de projets,
- l'instruction des dossiers,
- l'accompagnement et le suivi post-projet,
- la mise en place des actions d'animation et d'échange de pratiques.

Sur le volet financier, la dotation annuelle de la Communauté de communes, depuis la création de la plate-forme, s'élève à 21 800 €. Elle permet d'abonder le fonds de la plate-forme afin d'accorder des prêts d'honneur. Le partenariat a été renouvelé pour trois années supplémentaires (2015-2017) par la signature d'une nouvelle convention qui a eu lieu le 23 juin 2015 dans les locaux de la C.C.I de l'Aveyron.

En quelques chiffres, le bilan 2015 du comité millavois de la plateforme :

- nombre de projets accompagnés et financés : 27 dont 19 sur Millau Grands Causses (9 en création, 8 en reprise et 2 en développement),
- nombre de prêts d'honneur accordés : 36 dont 24 sur Millau Grands Causses,
- montant moyen des prêts : 6 350 €,
- nombre d'emplois créés ou maintenus : 101 dont 54 sur Millau Grands Causses.



Signature convention le 22 juin 2015

# STRUCTURATION DES FILIERES

## Constitution du Pôle « Cuir et Peaux » : Faire Savoir et Savoir-Faire

Grâce à sa tradition d'élevage, à la renommée de son industrie de tannerie et de mégisserie, aux talents de ses entreprises de la maroquinerie, ganterie, sellerie, ... (17 entreprises, 347 emplois, 36,4 millions d'euros de chiffre d'affaires), l'Aveyron a de réels atouts pour faire partie du paysage du cuir français au même titre que la Dordogne, la Drôme avec Romans et Montbéliard. Ainsi, un réseau peut donc être structuré sur le Sud de la France.

Dans ce contexte, les professionnels du cuir, la Communauté de communes et la CCI Aveyron ont décidé la création d'un Pôle « Cuir et Peaux » en Aveyron. Trois axes majeurs de travail ont émergé, à savoir :

1. le Faire Savoir : ce Pôle aura toute sa légitimité lorsqu'il aura accompagné la promotion de la filière, le « made in »... et lorsque ce territoire sera devenu la vitrine incontournable du cuir du grand Sud (salons, manifestations, communication, rencontres...);
2. le Savoir-Faire : un Pôle, c'est avant tout des hommes et des femmes qui possèdent un savoir et qui veulent le transmettre (formation, école, centre technologique, laboratoire...);
3. le Faire Ensemble : ce Pôle doit rassembler tous les acteurs du territoire afin de les faire se connaître, échanger, partager, pour être demain en capacité de porter ensemble des projets à forte valeur ajoutée (synergie, recherche, innovation, transfert de technologie...).

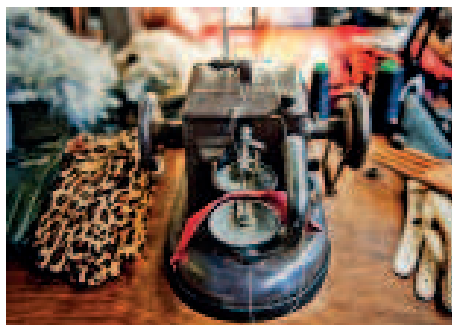
Ce Pôle a pour objet le développement de la filière « cuirs & peaux ». Il devra permettre :

- l'émergence, la création et l'implantation d'entreprises dans cette filière,
- le développement des entreprises de la filière,
- l'élaboration de projets communs innovants en mutualisant des moyens et des ressources,
- les échanges d'expériences et de bonnes pratiques dans le but de se connaître et développer des projets communs,
- le maintien des savoir-faire spécifiques français de la filière et contribuer à leur valorisation,
- d'entreprendre toutes les actions permettant de structurer la filière et son développement (colloques, conférences...),
- la mise en œuvre d'actions de promotion, communication et d'information.

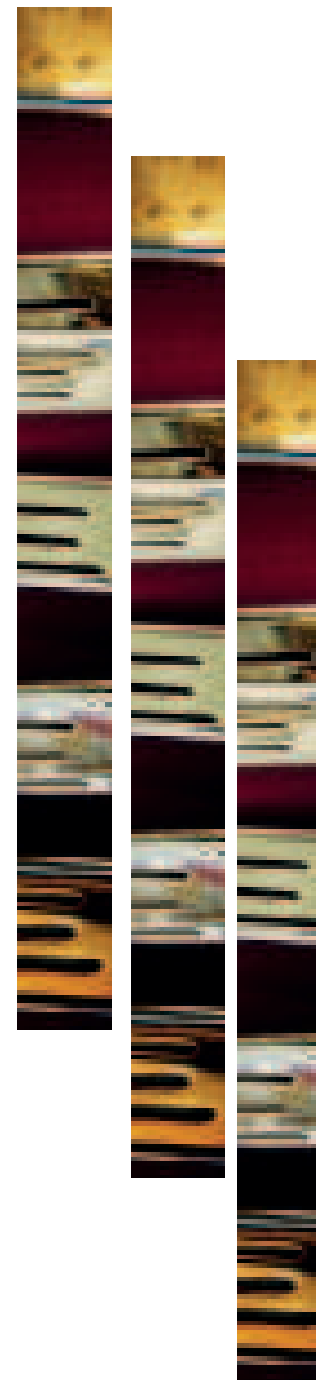
Les premières actions initiées dès le mois de juin 2015 ont été :

- la réalisation de diagnostics RH auprès des entreprises dont la restitution a eu lieu en novembre 2015,
- le lancement d'un plan de communication,
- l'organisation d'événementiels tels que les rencontres nationales du cuir au printemps 2016.

L'aide financière de la Communauté de communes, pour l'exercice 2015, a été de 6 000 € et vient en complément du soutien technique apporté par le service Développement Economique.



L'Assemblée Générale constitutive du Pôle a eu lieu le 7 avril 2015. Il regroupe à ce jour les entreprises suivantes : Atelier de Julien, Gants Causse, Tannerie Arnal, Gaston Mercier, Heran Industry, Tannerie Pechdo, La Rive, Voilensac, Mégisserie Alric, Mégisserie Richard, l'Atelier du Gantier, Maison Fabre, Maison Lavabre Cadet, Matha Hugo, Max Capdebarthes, Mégisserie Lauret, Le sac du Berger, Wostyn Pierre, Bancarel.  
Le président du Pôle est Olivier FABRE.

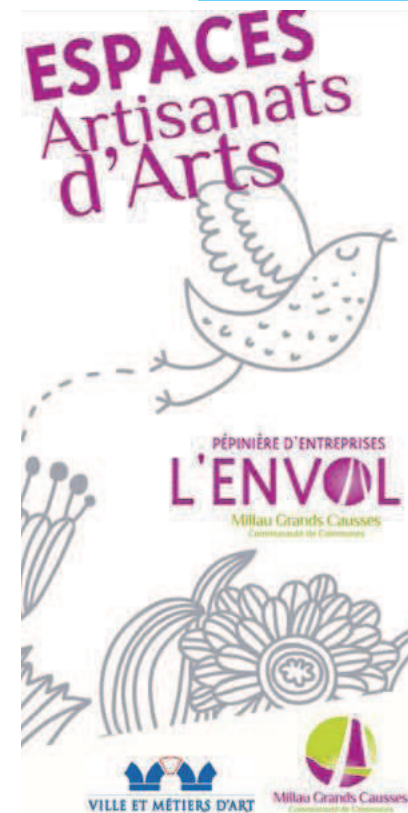


## Filière cuir et savoir-faire d'excellence

Afin de pérenniser les actions initiées par les artisans d'art, la Ville de Millau, la Communauté de communes et l'Office de Tourisme Millau Grands Causses ont renouvelé en 2013 leur partenariat avec l'association « Millau Art & Savoir Faire ». Ce partenariat a fait l'objet d'une convention pluriannuelle (2013-2015) signée le 10 avril 2013. Dans le cadre de cette convention, la participation annuelle de la Communauté de communes s'élève à 10 000 € avec une aide de 5 000 € sur la période, destinée aux travaux d'amélioration de « l'Espace des Métiers d'Art ».

Ainsi, en 2015, l'association « Millau Art & Savoir Faire » a engagé les opérations suivantes :

- organisation des Journées Européennes des Métiers d'Art (avril 2015),
- poursuite de la modernisation de l'Espace des Métiers d'art avec une augmentation des ventes notamment sur le dernier trimestre 2015,
- organisation de cinq ateliers – stages pilotés par les artisans membres (poterie, carton - verre, four papier),
- participation à de nombreux salons (Evian, Montbron avec les Portes du Cuir en septembre 2015, Navala en Espagne, Salon des Métiers d'art en novembre...).



## Filière éco-entreprises : Géco des Grands Causses

Depuis sa création en 2013, ce réseau a initié de nombreux projets collaboratifs, vertueux en matière environnementale, tels que :

- Gecollecte les Palettes : démarche de gestion collective des palettes bois (lancement en février 2015),
- Mur à ossature bois : fabrication à faible impact carbone et recyclable à 95 % (Boissière & Fils et Adfine),
- Recycle'n bike : recyclage des batteries électriques des vélos (Solusun & Orcel),
- Participation à des salons :
  - salon du Multicoque à la Grande Motte, Pollutec à Lyon, salon de l'Habitat à Millau.
- Partenariat avec les actions organisées par la JCE Millau.

Afin d'assurer la pérennité du groupement, de conforter les actions déjà engagées, la Communauté de communes a renouvelé son soutien auprès du « GECO des Grands Causses » pour la période allant de juin 2015 à juin 2016.



Point presse lancement Gecollecte

## Filière maraîchage bio

### Poursuite du partenariat avec « le Jardin du Chayran »

Depuis 2001, la Communauté de communes soutient et accompagne « Le Jardin du Chayran ». C'est un chantier d'insertion par le maraîchage biologique, qui participe activement à la politique et à la dynamique d'intégration par l'économie en accompagnant annuellement une vingtaine de personnes en difficulté, qui se relancent dans la vie active.

Dans le cadre de sa politique de développement du maraîchage biologique, le « Jardin du Chayran » est un acteur local indispensable sur lequel la Communauté de communes peut s'appuyer pour permettre l'installation de jeunes maraîchers sur le territoire.

Ainsi, en 2015, « Le Jardin du Chayran » a :

- poursuivi l'entretien global du site de la Graufesenque : fauchage, nettoyage, labour des terrains ;
- poursuivi son activité d'insertion économique avec le maintien et le renouvellement de l'équipe de permanents soit 5,7 salariés et des 11,5 postes de salariés en insertion qui ont permis l'accueil et l'accompagnement de 29 personnes (18 hommes et 11 femmes) ;
- exploité le site de la Graufesenque avec une optimisation des cultures moins sensibles type oignons, courges, carottes, céleris, panais, betteraves...et un transfert, sur le site du « Jardin du Chayran », des productions plus sensibles comme les pommes de terre notamment, ce qui a permis une augmentation de la production et des ventes de près de 20 %,
- développé les actions pédagogiques en faveur du grand public et des jeunes (animation des temps d'activités périscolaires des écoles primaires, chantiers jeunes, accueil d'étudiants du lycée professionnel La Cazotte...).



## COMMERCE

### l'Office du Commerce et de l'Artisanat - l'OCA

Afin de redynamiser l'activité commerciale du Millavois, limiter l'évasion commerciale notamment vers Rodez, estimée à près de 20 %, et d'accompagner l'ouverture de l'Espace Capelle, la Ville de Millau a mis en place des actions novatrices fédérant l'ensemble des acteurs économiques locaux (collectivités, chambres consulaires, associations de commerçants, commerçants et artisans indépendants...) qui s'articulent autour d'un manager de centre-ville, d'un Office du Commerce et de l'Artisanat et d'un site internet marchand.

Dans ce contexte, l'Office du Commerce et de l'Artisanat a été créé au cours du mois de décembre 2014 sous la forme d'une association loi 1901. Ses membres sont la Ville de Millau, la Communauté de communes de Millau Grands Causses, le Conseil Général de l'Aveyron, la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Aveyron, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et les commerçants / artisans (associations et indépendants). Ces derniers sont majoritaires au sein du conseil d'administration et la Communauté de communes est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant.

Le périmètre d'intervention de l'Office du Commerce et de l'Artisanat est celui de Millau Grands Causses et s'adresse à l'ensemble des activités commerciales du territoire. Ainsi, pourront être membres tous commerçants, artisans, certaines professions libérales, banques, restaurants, entreprises du secteur automobile ou du BTP.

Ces missions principales sont de :

- favoriser le développement harmonieux du commerce local et coordonner les activités commerciales de manière concertée,
- mettre en place des actions de promotion et d'animation du commerce et de l'artisanat,
- favoriser les échanges et la réflexion sur les évolutions de ce secteur,
- mettre en place des outils novateurs (site internet marchand, outils interactifs...).

Pour cela, une charte commerciale précise les obligations des adhérents et des conditions de réalisation des actions.

Sur la période 2015-2017, la Communauté de communes accompagnera l'Office du Commerce et de l'Artisanat à hauteur de 65 000 €, soit 20 000 € en investissement (exercice 2015 - création et mise en ligne du site marchand) et 45 000 € en fonctionnement (soit 15 000 €/an).

L'année 2015 a été l'année de mise en place de l'Office du Commerce et de l'Artisanat avec l'embauche, au 1er mai, de son animatrice, la création et la mise en ligne du site vitrine et marchand (achetezmillau.fr), la recherche d'un local et la participation à différentes actions commerciales (les braderies, le salon de l'habitat, le festival des Templiers, la parade Bonheur d'Hiver, etc...).

# EMPLOI

## 12ème Forum de l'emploi saisonnier

Le mercredi 18 mars 2015 a eu lieu, à la salle des fêtes de Millau, de 13h30 à 17h, la 12ème édition du Forum Emploi Saisonnier.

Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- répondre aux besoins des entreprises du sud Aveyron en recherche de main-d'œuvre pour la saison (période pouvant s'étendre d'avril à octobre),
- permettre aux entreprises de gagner du temps sur les recrutements saisonniers,
- valoriser l'image des entreprises auprès d'un large public,
- permettre à des lycéens, étudiants et demandeurs d'emploi de pouvoir accéder à un contrat de travail, une rémunération, une expérience,
- offrir une première expérience à des jeunes de 16 à 18 ans.

Bilan du forum 2015 :

- fréquentation : 760,
- entreprises ayant posé une offre : 61,
- entreprises présentes au forum : 35,
- nombre d'offres : 164,
- nombre de postes : 292.

Le plan de communication 2015, destiné à assurer la promotion économique de notre territoire, s'est articulé en 2015 autour de :

- l'élaboration de nouveaux outils de promotion : plaquette d'attractivité du territoire réalisée par l'agence Underkult associée à Pac Communication (Entreprendre autrement),
- l'insertion presse dans les magazines économiques spécialisés tels que le magazine de la CCI de l'Aveyron, la lettre M, les suppléments économiques de Midi Libre, Objectif LR, etc,
- salons professionnels tels que Parcours France (à Paris le 11 octobre), le festival des Templiers fin octobre 2015 en partenariat avec Aveyron Expansion.

Au-delà de la vente du foncier en cours de réalisation et d'aménagement, il s'agit de mener une action de promotion répondant à une véritable stratégie d'attractivité du territoire que Millau Grands Causses souhaite bâtir dès 2016.

# FORMATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

## • Formations professionnelles

- aide au fonctionnement de Millau Enseignement Supérieur (MES) + mise à disposition de locaux (Pôle Enseignement Supérieur à la Halle Viaduc : convention de 12 ans à partir de 2014),
- hébergement du Réseau Pyramide (formations à distance développées par la Région Midi-Pyrénées) au sein de la Maison des Entreprises.

- **Formations supérieures** : accompagnement de l'IUT de Rodez pour le développement du DUT Info Com à Millau.

## • Salon de la Formation et de l'Enseignement Supérieur

organisé par la Ville de Millau le 20 mai 2015. Lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi, créateurs d'entreprise sont venus découvrir toutes les formations proposées sur Millau, le mercredi 20 mai 2015, à l'occasion du 1er salon de la Formation et de l'Enseignement Supérieur.

La Communauté de communes a participé à cet évènement. Les autres acteurs présents étaient : Actions Formations / Boutique de Gestion Aveyron / Cap Coop / Cap Emploi / CCI Aveyron - pôle enseignement et formation / Chambre de Métiers et de l'Artisanat / CIBC - Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences / CIO / Jeune Chambre Economique de Millau / CREPT Formation / CUFR JF Champollion / GRETA Midi-Pyrénées Nord - Agence de Millau / IFSI-IFAS / Institut 2ISA - Pôle d'Excellence en Informatique / IUT de Rodez - Antenne de Millau / Lycée Jean-Vigo / Mission Locale Départementale Aveyron / Pôle Emploi.

# PROMOTION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE





# Tourisme pleine nature



# LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE

## Portail internet des sports de nature

Aujourd'hui, le territoire propose une offre importante couvrant de nombreux secteurs de pratiques. L'aménagement de sites s'accompagne inévitablement de topoguides papier. La multiplication des supports papier est désormais dépassée. Millau Grands Causses a donc souhaité offrir un moyen plus éco-responsable et moderne pour informer l'ensemble des utilisateurs. C'est chose faite avec le portail internet [www.millau-sports-nature.fr](http://www.millau-sports-nature.fr).

On y trouve des informations sur toutes les pratiques (randonnée, cyclo, sports de corde, trail, eaux vives, air, spéléo), avec des descriptions précises de chacun des sites de pratiques, ainsi que des topos et traces GPS à télécharger. Mis en ligne au mois de mai il a connu une bonne fréquentation pour ses 6 premiers mois.



## Soutien à la filière professionnelle

Dans le cadre d'une étude nationale, Millau Grands Causses a été retenue pour expérimenter l'accompagnement des porteurs de projets dans le domaine des sports, des sports de nature et de la culture. Ce positionnement est stratégique pour la Communauté de communes, dans la mesure où une grande partie de son attractivité touristique repose sur la qualité de son environnement.

En 2013, une vingtaine de personnes ont été accompagnées autour de 17 projets, avec l'appui de l'Association pour le Développement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires (Adefpat) et du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

Cette démarche, qui a largement fait ses preuves, a été renouvelée.

Une nouvelle session a été lancée en septembre 2015, pour 36 personnes, soit 27 projets. Pendant 6 mois, ces entrepreneurs se voient dispenser des formations dans les domaines de la méthodologie de projet, du marketing, de la gestion, etc. Ils bénéficieront par ailleurs d'un coaching individualisé.

**Millau Grands Causses mène une politique forte en faveur du développement des sports de pleine nature. Pour cela elle offre une palette complète d'équipements pour la pratique de nombreuses disciplines et maintient un niveau d'investissement afin de les améliorer.**

## Etude d'un Pôle APN (Activités de Pleine Nature) avenue de Millau-Plage

Dans le cadre de sa compétence tourisme, Millau Grands Causses investit pour développer les sports de pleine nature.

Devant l'augmentation du nombre de sites de pratiques, la Communauté souhaite créer un pôle de départ pour les activités situées à Millau. L'acquisition de terrains et d'un immeuble situés avenue de Millau-Plage lui permettrait d'y installer ce pôle. Il serait idéalement positionné, aussi bien d'un point de vue touristique, que des habitudes des pratiquants locaux.

Une étude de préféabilité a été lancée afin d'obtenir un projet global et cohérent d'affectation fonctionnelle du site et d'aménagement de ces parcelles, pour la pratique sportive, l'information et la promotion des différentes activités de pleine nature du territoire. L'objectif est de créer une véritable vitrine des activités de pleine nature.

Le bureau d'études retenu en septembre 2015 a eu pour mission première de réaliser un diagnostic du site, et de cartographier l'ensemble des contraintes juridiques et urbanistiques.

Il a ensuite entendu des professionnels, prestataires et organisateurs d'événements, ainsi que les associations locales de pratiquants et personnes ressources, afin de recenser les différentes fonctionnalités à proposer sur cet ensemble immobilier.

## Le Pôle de pleine nature du Massif Central

La candidature de la Communauté de communes et du Parc naturel régional des Grands Causses à un appel à projets « Pôle de pleine nature du Massif Central » a été retenue en 2014. Différentes actions ont alors été mises en place :

Action 1 : Renforcer la connaissance environnementale des sites à fort potentiel de développement en matière de sports de corde (escalade, via ferrata) sur la vallée de la Dourbie.

Action 2 : équipement d'un site d'escalade.

Action 3 : création d'un espace trail.

Action 4 : création de pistes VTT enduro.

Action 5 : Schéma d'aménagement d'un pôle de départ des activités.

Action 6 : Mise en réseau et qualification des professionnels.

Investissement total : 176 032.27 €

Subventions de 120 904.64 € (87 788.64 € de FEDER et 33 116 € de la Région).

En 2015, deux études ont été menées dans ce cadre, à savoir :

- la détermination d'un nouveau site potentiel d'escalade à équiper, étudiée en lien avec le CAF, le PNR et la LPO,
- la réalisation d'un schéma d'aménagement d'un Espace Sport Nature, lieu d'informations et services pour les pratiquants d'activités de pleine nature.

## LES SITES D'ACTIVITES VERTICALES

### Via ferrata de Boffi

La via ferrata de Boffi, construite en 2002, est équipée, comme celle de Liaucous, d'un éco-compteur. Devant la diminution constante de sa fréquentation, il a été décidé de la remettre au niveau des tendances actuelles pour la rendre plus attractive. Cette opération s'est déroulée fin 2014-début 2015. Elle a permis de conserver plus de la moitié du parcours et de rajouter de nombreux ateliers ludiques comme des filets et des tyroliennes. De nombreuses échappatoires ont aussi été rajoutées pour permettre à chacun de moduler le parcours en fonction de ses capacités.

Pari réussi puisque 2 552 utilisateurs ont parcouru en 2015 cette via ferrata, contre 2 279 en 2014. C'est la première fois, depuis plusieurs années, que la fréquentation est en hausse. En outre, les bons retours liés à ces aménagements sur les forums spécialisés laissent à penser que ces chiffres seront encore en hausse dans les années à venir.



Via ferrata du Boffi



## LES SITES DE VOL LIBRE

Millau Grands Causses réalise actuellement une mise à jour des panneaux d'information implantés au niveau du décollage des aires de vol libre. Ces derniers contiennent des informations techniques, notamment des indications d'aérodynamique, qui doivent permettre aux pratiquants, extérieurs à la Communauté, de disposer de tous les éléments pour que leur vol se déroule dans les meilleures conditions.

## L'Espace Enduro VTT

Destination de pleine nature par excellence, Millau et les Grands Causses offrent un cadre privilégié pour la pratique de l'enduro.

Pour preuve, l'édition 2015 de l'enduro VTT des Natural Games a été labellisée « Enduro Series », c'est-à-dire manche de coupe de France, véritable reconnaissance de la qualité de son organisation et des itinéraires proposés par Millau Grands Causses. L'enduro est une pratique nouvelle et en plein essor, qui consiste à effectuer des circuits à profil plutôt descendant. Elle se distingue de la descente ou « DH » car il n'y a pas d'aménagements artificiels. A l'heure où l'activité se pratiquait de façon sauvage sur des sites à forte sensibilité environnementale, Millau Grands Causses a décidé de mettre en place 3 parcours expérimentaux, grâce à l'expertise du CSO Millau. Ils sont opérationnels depuis 2013.

Devant le succès de ces 3 premiers parcours, et compte-tenu du bilan environnemental et de la bonne cohabitation des « enduristes » avec les pratiquants d'autres disciplines du territoire, la Communauté a confié au CSO, la préparation de nouveaux circuits aménagés.

Depuis juin 2015, ce sont plus de 10 parcours qui sont proposés sur l'ensemble du territoire Millau Grands Causses.



## Espace Trail Millau Grands Causses

Depuis 2013, l'Espace Trail Millau Grands Causses offre aux pratiquants de la course nature plus de 270 km de sentiers balisés.

Afin de promouvoir cet équipement, Millau Grands Causses a très tôt engagé un ambitieux plan de communication, en partenariat avec la société VO2. Des informations régulières sont mises en ligne via le site et la page facebook de l'Espace Trail, pour laquelle l'objectif de 2 000 abonnés a été largement dépassé.

Des newsletters sont régulièrement envoyées à plus de 50 000 contacts. L'Espace Trail est également présent sur de nombreuses manifestations sportives au niveau régional : Verticausse, Course Eiffage Viaduc Millau, 100 km de Millau... Un partenariat spécifique a été formalisé en 2015 avec le Festival des Templiers.

Un voyage de reconnaissance à Chamonix (Ultra Trail du Mont Blanc) a été réalisé en août 2015, afin d'y envisager notre présence en 2016.

Enfin, les services de la Communauté ont organisé avec Thomas SAINT GIRONS, parrain de l'Espace Trail, 4 sessions thématiques d'initiation et de perfectionnement à la pratique du trail sur la période 2014-2015. Elles rencontrent un vif succès auprès du public local mais aussi touristique.

La réalisation d'un parcours vertical chronométré, le « Chrono Pouncho » par application mobile a aussi été mise à l'étude fin 2015.



## LES CIRCUITS DE RANDONNÉE

### La Famille « Clapassou » s'agrandit

Millau Grands Causses est à l'initiative de la mise en place de «randonnées patrimoniales», guidées par « Mr Clapassou », personnage référent identitaire. C'est le Clapas, tas de pierres, utile autrefois pour retrouver son chemin sur les causses, qui fonde l'identité de ce personnage. Le territoire compte 5 circuits à ce jour :

- La Cresse, sur le thème de la culture de la cerise,
- Rivière-sur-Tarn, sur le thème de la géologie et de la vigne,
- Paulhe sur le thème de la cerise et du Tarn dans la littérature,
- Saint-Geniez-de-Bertrand, sur le thème des métiers de l'agriculture.
- Creissels, sur le thème de l'eau et de l'histoire du village à travers les âges est venue s'ajouter en juillet 2015.

Un nouveau parcours est en cours d'élaboration depuis l'été 2015.

Il concernera les villages d'Aguessac et de Compeyre. Mr Clapassou y apportera tout son savoir sur les fruits...



Mr Clapassou

### Le balisage des circuits de randonnée pédestre, VTT, Trail

Afin de proposer des circuits de qualité, tant pour la randonnée pédestre que pour le VTT et le Trail, Millau Grands Causses a décidé de confier une mission d'entretien du balisage à la société ULTREIA. Elle effectue annuellement une vérification de l'ensemble des balisages et une remise à niveau lorsque cela est nécessaire. Par ailleurs une veille est exercée tout au long de l'année par les associations locales de pratiquants. Enfin, les services de la Communauté interviennent rapidement pour tout incident de balisage.

### Rando Croquis

Créé en juillet 2014, sur la commune de Comprégnac et plus précisément autour du village de Peyre, le sentier Rando Croquis permet de réaliser facilement des dessins sur les thèmes du patrimoine et de la nature. La richesse du patrimoine et de l'environnement du village ainsi que sa singularité en font un site particulièrement adapté.

Afin d'assurer la valorisation et la promotion de ce sentier Rando Croquis, Millau Grands Causses a organisé un concours de dessin ouvert à tous, du 1er juin au 31 août 2015.

Trois catégories ont été récompensées :

- prix du « Dessinateur en Herbe »,
- prix du « Terroir »,
- prix « Découverte ».



Dessins qui ont remporté les prix



## Ferme du Cade

La Communauté a mandaté un bureau d'études pour la réalisation d'un diagnostic structure de l'ensemble. Ce diagnostic, réalisé en amont de toute réhabilitation, a apporté une vision claire et exploitable sur l'état des structures comme de leurs matériaux.

Les toitures en lauze de la Jasse et d'une partie de la bergerie seront rénovées pour assurer une mise hors d'eau et hors d'air des bâtiments. Millau Grands Causses projette d'aménager ce site, en lui donnant une vocation touristique qui prévoit principalement :

- l'accueil de visiteurs fréquentant les sites du secteur du Boffi et de la forêt du Cade amenés à faire une halte sur le site ;
- la création d'un hébergement de 12 personnes ;
- la rénovation de la maison d'habitation permettant l'accueil du gestionnaire et de sa famille.

Aujourd'hui, la problématique majeure consiste à amener l'aduction d'eau potable sur le site.

## Tournal de Creissels

Le Tournal de Creissels est le dernier moulin à aiguiser du Rouergue. Un projet de rénovation est en cours avec l'objectif de le remettre en eau afin de faire revivre six siècles de coutellerie et de taillanderie rouergates. Une mission a été confiée au cabinet d'architectes NAVECTH afin qu'un projet chiffré soit envisagé.

## Aménagements du château de Peyrelade

Le site du château fait l'objet d'une mise à disposition, par la commune de Rivière-sur-Tarn à la Communauté, depuis le 1er janvier 2010. Sauvé des ruines grâce à l'intervention de la commune et la participation de bénévoles, le site a d'abord été nettoyé puis mis en sécurité. Une étude est en cours afin de poursuivre les travaux de restauration et d'embellissement, et notamment reconstruire la porte de Boyne. Par ailleurs, la délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du site du château de Peyrelade, consentie au profit de l'ACALP (Association Culturelle d'Arts et de Loisirs de Peyrelade), est arrivée à terme le 31 décembre 2014. Elle a été reconduite jusqu'en 2020. En 2015, ce sont près de 18 000 personnes qui ont visité le site.

## Auberge de Cadenas

La commune de Veyreau est propriétaire d'un ensemble bâti (Auberge et gîte de groupes) et d'un foncier d'environ 3 ha, situés en périphérie immédiate du centre bourg.

Exploitée jusqu'en 2012, l'auberge de Cadenas et son hébergement de groupes constituaient un point d'appui essentiel à l'activité touristique de la commune et du territoire intercommunal. Le site n'ayant plus de fonction touristique depuis sa fermeture en 2012, la commune souhaite aujourd'hui relancer son exploitation avec, pour ambition, la création d'un produit potentiellement rentable, susceptible de générer l'implication d'un porteur de projet.

Une étude a été confiée fin 2014 au cabinet NAVECTH pour un état des lieux et une étude de faisabilité.



Tournal

## Hôtel de La Roque-Sainte-Marguerite

Une délibération du conseil de Communauté a abouti à une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique pour une étude de faisabilité concernant la rénovation et la mise aux normes de l'hôtel. Suite au diagnostic « structures et clos ouverts » et à une étude financière d'opportunité et de faisabilité réalisés en 2013, un architecte a été retenu pour la réalisation d'un avant-projet sommaire.

Malheureusement le repreneur initialement identifié a opté, en fin d'année 2015, pour un autre site.

## Roquesaltes

Les travaux de restauration de la ferme de Roquesaltes se sont déroulés de l'automne 2014 à juillet 2015, avec une interruption durant l'hiver.

Ces travaux ont concerné des restaurations significatives de maçonnerie, avec notamment la reconstitution d'un arc balet ainsi que la rénovation complète de la toiture en lauzes calcaires. Une aire de stationnement avec tables de pique-nique a été aménagée à quelques centaines de mètres de la ferme afin d'en préserver les abords naturels.

# REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE MILLAU PLAGE

L'avenue de « Millau Plage » constitue l'une des deux entrées touristiques de Millau en arrivant des Gorges du Tarn. Comptant plus de la moitié des hébergements marchands du territoire de Millau Grands Causses, ce secteur est également très prisé par la population locale.

Il était nécessaire de réaliser un schéma d'aménagement global.

Une première phase a été mise en œuvre au printemps 2015, visant à marquer les entrées des différents prestataires. Cela a principalement consisté en un marquage au sol type résine afin de rompre la linéarité de cette avenue et d'indiquer l'accès des différents établissements. De plus, une signalétique de position homogène a été mise en place devant chaque établissement sous forme de « caissons enseignes ».

Enfin, au droit de l'aire d'atterrissage de vol libre, dans la plaine de Saint-Estève, un cheminement piéton a été matérialisé, désolidarisé de la chaussée par une bordure béton haute afin de sécuriser au maximum les nombreux promeneurs et badauds.

Par la suite, il est prévu la construction de deux mini-giratoires (un à l'entrée du camping Campéole et l'autre à l'embranchement du domaine de Saint-Estève) afin de permettre le ralentissement de la circulation automobile dans ce secteur particulièrement fréquenté en période estivale. Ces travaux seront réalisés dans le courant de l'hiver pour une réception au printemps 2016.



Aménagements avenue de Millau Plage



# SIGNALETIQUE TOURISTIQUE



L'intégralité du territoire Millau Grands Causses est couverte par des dispositifs de Signalisation d'Information Locale homogènes. Les services de la DDT ont fait appliquer la réglementation en la matière, et ont ainsi sérieusement épuré les bords de routes des treize communes qui n'ont pas de règlement local de publicité.

Cette action a permis une meilleure visibilité des dispositifs de jalonnement des activités du territoire et un meilleur respect de notre cadre de vie à tous. Millau Grands Causses, dans le cadre de son plan de mandat 2015-2020, a fait le choix de s'engager dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ou PLUi. Ce projet urbain prendra en compte les dispositions relatives à la publicité, tout en veillant au respect du cadre de vie dans le cadre de l'élaboration du « Règlement Local de Publicité Intercommunal » ou RLPI d'ici 2020.

Ce règlement a pour objet d'adapter la réglementation nationale de la publicité en fonction du patrimoine architectural, paysager ou naturel local. Il pourra s'agir, par exemple, d'avoir un meilleur suivi de l'implantation des enseignes, d'interdire certains dispositifs, de prévoir des prescriptions esthétiques...

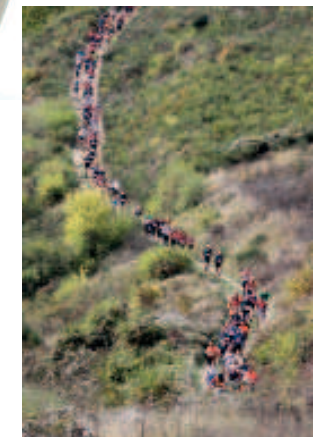
Ce RLPI sera élaboré conformément aux dispositions qui régissent l'élaboration d'un PLU, c'est-à-dire en concertation avec tous les personnes ressources prévues par la réglementation : les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Petit rappel de la réglementation en termes de publicité extérieure. Depuis le mois de juillet 2015, les pré enseignes dérogatoires hors agglomération autorisées sur le territoire Millau Grands Causses (hors commune de Millau) sont réduites aux activités culturelles et de produits du terroir.



## SOUTIEN DES EVENEMENTS SPORTIFS A VOCATION TOURISTIQUE

Millau Grands Causses apporte son soutien aux manifestations phares organisées sur le territoire de la Communauté, en lien avec la politique d'accompagnement développée par l'Office de Tourisme : Natural Games, Raid Nature des collectivités territoriales, Mondial de Pétanque, 100 kilomètres, Festival des Templiers...



**STYLE  
MILLAU**

**Office de Tourisme**



## NOUVEAUTE 2015

462 mails de Millavois, enregistrés à leur demande, pour recevoir l'agenda des animations !

# PÔLE ACCUEIL ET DEMARCHE QUALITE

## Top 5 des demandes de renseignements pratiques

plan de ville  
carte touristique  
commerces  
restaurants  
toilettes

**142 779 visiteurs accueillis à l'Office de Tourisme Central.**

A cela s'ajoutent

**6 513 visiteurs à Rivière-sur-Tarn et 3 144 visiteurs aux Cazaloux.**

25 475 contacts qualifiés à l'accueil de l'OT soit 56 266 demandes traitées.

Les **5 premiers lieux de provenance des visiteurs** reçus à l'OT central :

**Résidents millavois** (nouvellement comptabilisés)

**Aveyron**

**Hérault**

**Haute-Garonne**

**Bouche-du-Rhône**

20 060 contacts français.

Les **5 premiers pays** reçus à l'OT central sont les **Pays-Bas** puis le **Royaume-Uni**, la **Belgique**, l'**Allemagne** et enfin l'**Espagne**.

5 428 contacts étrangers.

(1) visiteur : une personne ayant franchi la porte de l'OT, pour quelle raison que ce soit.

(2) contact : une personne ayant effectué une ou plusieurs demandes d'information au comptoir.

La fonction première de l'Office de Tourisme est celle de l'accueil. Il s'exerce sur quatre points.

L'Office de Tourisme Central, situé à Millau, place du Beffroi. Ouvert 343 jours par an (en continu en juillet et août);

Le Bureau d'Informations Touristiques de Rivière-sur-Tarn ouvert 270 jours par an;

Le Point Infos des Cazaloux, ouvert tous les jours du 13 juin au 20 septembre de 10h à 19h;

La Maison des Grands Evénements ouverte au public en période estivale et lors des grands événements.

## Les Conseillères en Séjour de demain...

Les Conseillères en Séjour se forment tout au long de l'année, le conseil devient « avisé », l'accueil doit en effet créer les conditions propices à la consommation touristique...

Nouveauté 2015 : développement de la vente au comptoir depuis avril, avec un commissionnement de 8 % sur les réservations de dernière minute faites au comptoir.

D'avril à fin décembre ce sont plus 64 000 € de réservations auprès de nos prestataires qui ont été enregistrés, avec un pic de 20 650 € en août.

La vente au comptoir va être développée en 2016.

## Une démarche qualité tourisme qui continue

Le Manuel Qualité et les fiches de procédures sont révisés et évoluent au fil de nos besoins afin de garantir à nos visiteurs le meilleur accueil avec la continuité d'un service de qualité. Les établissements, activités et sites de visites accessibles aux personnes en situation d'handicap sont référencés afin de conseiller au mieux les clientèles spécifiques, se préparer au Label Tourisme et Handicap et sensibiliser nos prestataires et notre personnel.

Un état des lieux précis (conventions, inscriptions PDIPR) des randonnées pédestres sur Millau Grands Causses a aussi été fait en commun avec le service Tourisme de la Communauté afin de mettre en conformité les randonnées conseillées au public, le but étant, en 2016, de saisir les randonnées sur Géotreck (*application et site internet choisis par le territoire*) pour communiquer aux visiteurs une information riche et actualisée.

Les Visites Prestataires continuent : 50 prestataires visités en 2015. L'amélioration de la connaissance de l'offre touristique fait partie des actions prioritaires pour la formation des conseillères en séjour. Ainsi l'équipe de l'Office de Tourisme dispose d'une information complète qui servira de support au quotidien, pour ajuster leurs réponses aux demandes et attentes réelles des visiteurs. Mieux se connaître, pour mieux vendre la destination fait aussi partie de ses priorités. Un lien privilégié s'est ainsi créé avec les prestataires.

... au comptoir : 588 réponses

94,06% de taux de satisfaction sur l'année

**9.44 /10**

comme note moyenne sur l'année

**Les points à améliorer sont  
le stationnement  
et la signalisation de l'Office de Tourisme**

**par courrier ...** 161 réponses sur l'année, dans le détail :

- 62 % des répondants sont déjà venus,
- 98 % de satisfaction,
- 22 % des personnes qui ont répondu ont connu la destination par la famille et/ou les amis, 22 % par internet, 14 % par la presse et les médias, et 42 % par un autre moyen (bouche à oreille, déjà venus, grands événements, ...),
- 35 % des répondants ont une durée de séjour d'une semaine, et 23 % de + d'une semaine,
- 51 % des répondants viennent en couple.

40 % des personnes qui ont répondu ont plus de 65 ans (séniors confirmés), 45 % ont entre 50 et 64 ans (jeunes retraités et « happy boomers » actifs), 14 % entre 35 et 49 ans.

## PÔLE COMMUNICATION-PROMOTION

### Les accueils presse

Malgré un regard de la presse largement tourné vers Rodez et le Musée Soulages, le Sud Aveyron a su conserver son attractivité médiatique, notamment grâce au Viaduc de Millau, aux savoir-faire d'excellence (ganterie, Roquefort), au patrimoine naturel et au Larzac Templier et Hospitalier.

Ces accueils presse sont réalisés pour la plupart en partenariat avec le CDT de l'Aveyron et/ou le CRT Midi-Pyrénées (grâce à notre classement Grand Site) et/ou Atout France (l'OT est adhérent du GIE et du Cluster Patrimoine et Cultures).

Ils sont complétés par de nombreux accueils presse pris en charge par les organisateurs de grands événements tels les Natural Games, Festival des Templiers... ou par des entreprises locales tels que Causse Gantier, Maison Fabre, Terres cuites de Raujolles...

A ces accueils et voyages de presse, s'ajoute la livraison de contenus rédactionnels et photographiques pour de nombreux journalistes, bloggeurs... près d'une centaine par an.

**... et tout au  
long de l'année**

Tout au long de l'année, l'Office collabore avec divers acteurs économiques. Ce sont les commerçants, au travers du nouvel Office du Commerce et de l'Artisanat, les artisans d'art et l'association « Millau Art et Savoir Faire », les professionnels de la filière Cuir et l'association « Collectif du Cuir » et enfin les prestataires d'activités de pleine nature, au travers de la marque « Style Millau Nature ».

Une collaboration avec diverses institutions du tourisme a également lieu tout au long de l'année.

A cela viennent s'ajouter des actions d'accompagnement des socio-professionnels du tourisme à travers l'organisation d'«apéros-tourisme» avec l'intervention de consultants extérieurs sur des thèmes précis.

## Les actions de promotion

Comme par le passé, l'Office de Tourisme a participé à trois salons :

- Salon de Bad-Salzuflen, en janvier
- Salon de la randonnée de Lyon, en mars
- Le Workshop Atout France de Paris, en avril

L'Office a également participé à un dîner de presse à Madrid avec le CPC (Cluster Patrimoine et Culture) d'Atout France.

Par ailleurs, la destination Millau Grands Causses a été représentée sur plusieurs salons européens (Espagne, Pays-Bas, Belgique).

Toujours dans le cadre de la promotion du territoire, l'Office a participé tout au long de l'année à la mise en réseau des Villes-portes des « Causses et Cévennes » (UNESCO) : Millau, Mende, Lodève, Ganges, Alès.

Il participe aussi activement au réseau des « Ponts remarquables du Sud de la France » qui regroupe les Viaducs de Millau et de Garabit, Ponts d'Avignon, du Gard, du Diable et Valentré.

## LES EDITIONS

L'Office de Tourisme a continué la mise à jour ou la réédition de plusieurs documents mis à la disposition des visiteurs. Ce sont notamment le Magazine Découverte de destination, le Guide Shopping, le Plan de ville, le Plan des restaurants (élargi à la Communauté de communes), la Carte Millau Grands Causses « sportive par nature ».

La gamme de tirés-à-part est rééditée mais certains d'entre eux sont regroupés selon la demande des visiteurs, et présentés en tête bêche à l'Office. Cela permet d'ajuster le nombre d'éditions papier (réduction coût et gaspillage).

## Participation au financement de documents

L'Office participe à l'impression de divers documents dont il ne maîtrise pas l'information mais pour lesquels la demande est forte à l'accueil.



## Reconfiguration de l'Office de Tourisme

Dans le cadre du plan d'actions Grands Sites de Midi-Pyrénées, a été pointée la nécessité de reconfigurer les locaux d'accueil de l'Office de Tourisme afin de les adapter aux nouvelles pratiques des visiteurs, d'une part, et d'autre part, de mettre en valeur, au travers d'une scénographie adaptée, l'appartenance au réseau des Grands Sites, en cohérence avec les divers échelons territoriaux. L'Avant Projet Sommaire a été remis fin septembre. Les délais étant trop courts pour être achevés avant les vacances de printemps 2016, ceux-ci sont reportés à septembre de la même année...

## WEB INFORMATIF

[www.millau-viaduc-tourisme.fr](http://www.millau-viaduc-tourisme.fr)



Ce site, [www.millau-viaduc-tourisme.fr](http://www.millau-viaduc-tourisme.fr), est partagé entre les OT de Millau Grands Causses, Pays de Roquefort et Larzac Causses et Vallées, dans le cadre du contrat Grands Sites de Midi-Pyrénées Viaduc de Millau.

Le périmètre immense, les différences de saisies entre chaque Office, les stratégies numériques différentes... ont « pénalisé » la navigation et les évolutions de ce site.

Une version 2 a donc été développée, en accord avec la Région Midi-Pyrénées. Son nouveau périmètre intégrerait la gestion des disponibilités en ligne des hébergeurs (+ réservation en ligne via la plateforme), proposerait des idées de séjours, des bons plans, des circuits et des itinéraires...

En lien avec le portail nature de la Communauté de communes [www.millau-sports-nature.fr](http://www.millau-sports-nature.fr), ce dernier a intégré le blog [www.stylemillau.fr](http://www.stylemillau.fr) et avec lui :

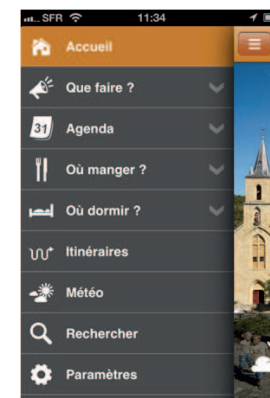
- . les Box Style Millau,
- . la valorisation des porteurs de la marque qualité Style Millau,
- . les reportages sur la destination, une large place étant toujours réservée au partage d'expériences via de nombreux billets de blog.

## Millau Viaduc Tour : une appli mobile gratuite

2500 utilisateurs ont utilisé l'appli mobile sur la période Pâques-Toussaint. Cette appli est gratuite et accessible depuis tous les smartphones, Android ou iPhone.

Cette dématérialisation de l'information reste essentiellement utilisée pour l'agenda des animations et les itinéraires de découverte.

Pas d'évolution cette année. Néanmoins un groupe de travail départemental (OT-CDT) réfléchit à une nouvelle structuration de l'offre mobile à échéance 2016-2017.



170 000 sessions pour plus de 850 000 pages vues par les internautes en 2015.

75 % de nouveaux visiteurs dans les rubriques : « dormir », « voir-faire » et bien sûr « Viaduc de Millau », l'agenda et le patrimoine.

**TOP 7 : Français MidiPyrénées, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Belges, Hollandais et Espagnols.**

## WEB - MARQUE DE DESTINATION

[www.stylemillau.fr](http://www.stylemillau.fr)

Le weblog de la destination a été graphiquement et ergonomiquement revu en 2013. Du 1 août 2014 au 1 août 2015 : 50 289 pages vues par 27 132 sessions utilisateurs, soit une hausse de +32 % d'utilisateurs par rapport à la même période en 2013-2014 et une hausse de 25 % du nombre de pages vues.

Une large place y est toujours réservée au partage d'expériences via de nombreux billets de blog sur la destination.



[www.stylemillau-pro.fr](http://www.stylemillau-pro.fr)

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des professionnels du tourisme, un site pro a été mis en ligne en 2015, réalisé en interne par l'ANT (Animatrice Numérique du Territoire). Ce site propose aux professionnels du tourisme des informations techniques, les actualités du tourisme et les actions des professionnels locaux, des statistiques, de la veille informative et juridique, des comptes-rendus d'ateliers, une médiathèque, un partage de savoirs, des invitations...



### Le web marketing

#### Forums de voyageurs, sites marchands et sites de dépôt d'avis

Une véritable veille est assurée en continu, sur les sites touristiques majeurs concernant les posts sur la destination et les prestataires du territoire... L'Office de Tourisme devient ainsi l'e-conseiller de référence de la destination, une force de proposition et reste LA caution-qualité auprès des internautes.

#### Géocaching

Un réseau de géocaches thématiques sur la destination, au départ de l'OT qui sont répertoriées sur le site-mère [www.geocaching.com](http://www.geocaching.com). Cet outil international permet de favoriser l'attractivité des communes du territoire et de valoriser leur patrimoine par un maillage de tours. Il est un bon moyen de surfer sur le concept des chasses au trésor et course d'orientation, plébiscités par les familles et les tribus.

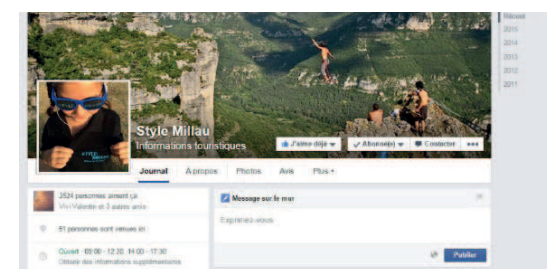
### Réseaux facebook, twitter... Style Millau

Facebook est aujourd'hui un moyen de communication à part entière, notamment pour les animations et actualités de l'Office... tout autant que pour la destination.

Il véhicule fortement la marque Style Millau.

Facebook : 1 page Style Millau,  
Twitter : 1 compte Style Millau (médiat et «influenceurs » du tourisme),  
Youtube : 1 chaîne Style Millau,  
Instagram : 1 compte Style Millau. Il a été mis en sommeil cette année, en attente de la mise en ligne de notre photothèque.

Via les réseaux, un travail particulier est mené auprès des professionnels et communautés de fans en lien avec nos thématiques : posts, like, réponses, partages...



## UNE COMMUNICATION SPECIFIQUE POUR L'ANIMATION

De juin à septembre, l'Office propose plusieurs moyens de communication spécifiques concernant l'animation du territoire pendant cette période estivale. En détail :

- l'édition, en interne, d'un programme hebdomadaire des animations de la Communauté de communes, permettant une mise à jour ou un complément de dernière minute et assurant une meilleure maîtrise des quantités à imprimer,
- l'envoi du programme hebdomadaire, par courrier, sous forme d'affiche, en français et en anglais, à tous les hébergeurs (de grande capacité d'accueil) du territoire,
- l'envoi du programme hebdomadaire, par e-mail, à tous les professionnels du tourisme du territoire et à une base de données d'environ 500 contacts,
- l'envoi de mail à plus de 400 Millavois qui ont donné leur contact mail pour recevoir l'agenda de la destination,
- la rédaction et l'envoi de communiqués de presse pour annoncer les animations portées par l'Office : visites guidées, festival « Des Sites & des Sons », festival « Mio Niño », excursions privilège...

Le reste de l'année, l'Office poursuit cette information par l'affichage dynamique des événements à l'Office de Tourisme et à la Maison des Grands Evénements et par l'envoi de communiqués de presse pour chaque événement (presse écrite et radio) à la presse locale et à une liste très élargie de médias pour les événements d'envergure ou d'intérêt (inter)national.



Auditorium de la Maison des Grands Evénements

## PÔLE COMMERCIALISATION GROUPES AFFAIRES ET LOISIRS

### Côté affaires

Le Théâtre de la Maison du Peuple a accueilli les 1ères Rencontres Scientifiques des Grands Causses du 28 septembre au 2 Octobre, auxquelles ont participé une trentaine de participants. Millau Pôle Affaires a assuré la gestion des inscriptions, la réservation de l'hébergement pour les participants, ainsi que l'organisation des activités de loisirs. Prochaine date fixée en mai 2017 !

### Congrès Cités :

Participation au salon REUNIR les 17 et 18 septembre, au Carrousel du Louvre, salon dédié exclusivement à la clientèle affaires : 117 contacts qualifiés.

En parallèle, une prospection de la clientèle affaires a été réalisée de novembre 2014 à janvier 2015 et sera poursuivie en 2016.

### Côté loisirs

De nombreux contacts avec de nouvelles agences de voyages ont été pris pour diffuser notre destination dans leur catalogue avec nos produits phares : viaduc, ganterie, circuit Gorges du Tarn et de la Jonte, Caves de Roquefort, cités Templières et Hospitalières, à destination de la clientèle d'autocaristes.

Les jeunes seniors s'organisent de manière plus autonome, ils sont en permanence à la recherche de plus d'activités. Ils représentent de plus en plus de groupes affinitaires : randonneurs, voitures anciennes, motards, cyclo...

Croissance de petits groupes constitués (8 à 15 personnes) avec demande de programmes sur mesure/personnalisés qui poussent les professionnels à plus de flexibilité tant sur l'offre que sur le prix.

## PÔLE ANIMATION

### Un programme de visites guidées optimisé

L'Office a poursuivi les efforts entrepris en 2013 et 2014, à savoir, plus de visites « généralistes » du centre-ville et des visites thématiques ciblées autour du cuir, du Beffroi et le plus interactives possible : « Millau Sens dessus dessous », « Je t'ai dans la peau », « Le tour du monde millavois en 80 minutes »...).

Dans le même ordre d'idée, des visites spéciales enfants, requalifiées pour mieux coller aux attentes des plus jeunes, ont été organisées. Elles sont nécessaires dans le cadre du futur label « Famille plus ».

Enfin, c'est la grande nouveauté de cette saison 2015 : la visite du Château de Sambucy, dont les jardins sont désormais intégrés aux visites de la ville mais qui font également l'objet d'une visite privilégiée entièrement dédiée au château, extérieurs et intérieurs compris. Toutes ces visites se font en collaboration avec le service culture de la ville, dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire ».

L'ensemble des visites a connu une belle fréquentation.

La visite du Beffroi, positionnée directement après la visite de la ville a, cette année, attiré plus de monde du fait d'un créneau plus favorable, 354 personnes. Les visites de Sambucy ont, pour leur part, conquis le public et ont affiché quasi complet toute la saison, soit 193 personnes en tout. Il est à noter que beaucoup de Millavois y ont participé.

Poursuite des actions engagées depuis 3 ans auprès des prestataires des activités sportives de nature sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses.

Cette démarche, portée conjointement par l'Office de Tourisme et le PNR des Grands Causses permet la constitution d'un réseau d'acteurs ancrés sur notre territoire et soucieux d'améliorer la promotion de celui-ci au travers de leurs activités.

Le leitmotiv est l'instauration « d'une démarche d'amélioration continue » qui s'appuie sur la marque « Style Millau » et la marque Parc (marque nationale des PNR). Tout au long de l'année, différentes actions de communication, d'accompagnement, de conseil, d'audit et de formation sont organisées. Actuellement, le réseau compte 15 entreprises labélisées, dont 5 arrivées en 2015.

### Les Excursions Minibus/Mini rando

Au programme, 3 circuits différents :

« Causse noir et Gorges de la Dourbie », circuit agrémenté de petites randonnées à Roquesaltes et Saint-Jean-des-Balmes

« Le Larzac, des paysages chargés d'histoire » également un mix de circuit en minibus et de petites randonnées (Rajal del Gorp, Saint-Martin).

« La route de la cerise & du vin » à Compeyre et Paulhe, avec visite de la Maison de la Cerise.

Ces excursions répondent à une demande de plus en plus forte depuis quelques années, de la part de personnes non véhiculées ou ne souhaitant pas utiliser leur véhicule personnel (citadins, personnes âgées, camping-caristes...).

Une réflexion est en cours pour aménager ces excursions différemment et proposer des horaires mieux adaptés car elles offrent une réelle valorisation très qualitative de notre territoire et les retours clients sont toujours très positifs.

### Organisation des «nocturnes millavoises»

Tous les lundis de juillet et août, alternance de marchés nocturnes des producteurs fermiers, et des soirées « bodegas » avec les commerçants.

Nocturnes co-organisées par l'Office de Tourisme et l'Association des Fermiers de l'Aveyron. A noter que depuis cette année, l'Office du Commerce et de l'Artisanat s'est intégré dans l'organisation des bodegas.

Une réflexion doit être menée pour envisager de nouveaux types de coopération avec l'Association des Fermiers de l'Aveyron et l'Office du Commerce et de l'Artisanat pour les éditions 2016.

### DEMARCHE QUALITE APN : Marque « Style Millau » et « Marque Parc »

### Festival « Des Sites & des Sons »

Avec son nouvel intitulé, le petit festival 100 % Office de Tourisme Millau Grands Causses a pris un virage prometteur.

Un même concept, toujours fédérateur pour l'ensemble des communes de la Communauté, visant à valoriser les différentes communes et sites du territoire, mais avec une programmation rajeunie et quelques « têtes d'affiche » qui drainent un public de mélomanes fidèles parmi les locaux et de plus en plus parmi nos visiteurs extérieurs. La fréquentation croissante depuis 2 ans (1 780 entrées payantes par saison), est un réel encouragement. Elle a affiché complet dès la première date, le 3 juin à Peyre, pour se maintenir au beau fixe toute la saison.



**L'Office de Tourisme prend en charge une partie des animations médiévales au château de Peyrelade.**

### Festival Mio Nino

Une toute nouvelle animation proposée par l'O.T, à destination des familles & jeunes enfants. Animation totalement dans l'esprit de station touristique familles... (label famille +). Expérimenté à une échelle et un coût réduit cet été, ce festival a connu des débuts prometteurs, en particulier auprès des jeunes enfants (entre 4 et 7 ans). Le lieu (cour de l'ancienne école du Beffroi), les spectacles et l'état d'esprit semblent convenir tout à fait aux demandes des parents.

### Aide aux marchés de producteurs

L'Office participe financièrement aux marchés de producteurs fermiers d'Aguessac (dimanche matin) et de Mostuéjols (mardi soir) en juillet et août, par la mise en place d'animations musicales.

### Festival «bonheur d'hiver» et grande parade de Noël



Pour la seconde année, Millau a connu une effervescence hors norme durant le festival « Bonheur d'hiver ». Porté par le service culture de la ville et fédérant nombre de commerçants, d'associations et de partenaires privés ou publics, il a pour vocation de créer l'événement dans la ville pendant toute la période des fêtes de fin d'année. Gros succès pour cette seconde édition qui a concentré un nombre impressionnant d'animations.

Point d'orgue de ce festival, la grande parade de Noël, était très attendue après le succès retentissant de 2014. Des mois de préparation, plusieurs centaines de bénévoles, pilotés avec énergie par Elodie Platet et Sylva Ricard, et le soutien de l'Office de Tourisme, pour 2 soirées de féerie et des milliers de spectateurs massés tout au long du parcours...



# PÔLE GRANDS EVENEMENTS

## Accompagnement des Grands Evénements

Comme son nom l'indique, cette structure accompagne les grands événements. Suivant la manifestation, l'aide apportée peut être plus ou moins importante et variée, comme en témoigne le récapitulatif ci-dessous :

- participation aux réunions de préparation et de débriefing des grands événements,
- mise à jour hebdomadaire du fichier des disponibilités de l'ensemble des hébergements pour les grands événements,

- préparation pochettes et documents,
- réalisation de kakémonos, prêt de l'auditorium,
- conférence de presse,
- enregistrement des inscriptions, stand accueil, création d'un fichier e-mails des participants,
- présence sur les sites des Grands Evénements, en journée et en soirée, accueil et informations aux festivaliers, quête sur les retombées économiques et sociales de la manifestation et envoi du question

## Location de salles

L'auditorium de la Maison des Grands Evénements a été loué à 52 occasions (à titre gracieux ou payant).

Ces locations se sont accompagnées parfois de prestations de services pour les diverses manifestations (accueil, service : pot de bienvenue et repas).

## Communication

La Maison des Grands Evénements a en charge la distribution de flyers, présentant les grands événements, chez les hébergeurs, dans les administrations/établissements publics, les commerces, les magasins de sport. Ils sont aussi envoyés par courrier aux chambres d'hôtes et aux gîtes de groupe.

Enfin la Maison des Grands Evénements a élaboré des fiches de presse types sur plusieurs événements que sont : La Verticausse, Raid Nature des Collectivités, La Causse-narde, Le Défi Millavois, Natural Games, FINAT, Millau Jazz Festival, Bourse aux Minéraux et Fossiles, Mondial de Pétanque, 100 km, Rallye des Cardabelles et Festival des Templiers.





# Environnement



# MISE EN ŒUVRE DU PPG (Plan Pluriannuel de Gestion)

## DES BERGES ET DU LIT DU TARN

Millau Grands Causses poursuit ses actions pour préserver et sauvegarder le patrimoine naturel de son territoire. En 2014, Millau Grands Causses a lancé la procédure de Déclaration d'Intérêt Général relative au PPG 2014-2018. Une enquête publique a alors été menée durant l'été 2014 afin de permettre au grand public d'émettre son avis au sujet des actions proposées. L'arrêté préfectoral de DIG a été pris le 30 décembre 2014.

### Suivi de l'état des cours d'eau et des berges

Millau Grands Causses a réalisé un suivi quotidien de l'état des berges du Tarn en se rendant chez les propriétaires riverains pour assurer un conseil technique, notamment pour l'entretien et la restauration de la ripisylve. Elle a ainsi procédé au repérage de terrains pour lancer une consultation des entreprises dans le cadre de la 2ème tranche de travaux d'entretien du PPG. Le technicien de rivières a en parallèle fait un état des lieux des dégâts occasionnés par les crues de novembre 2014.



Laisses de crues



Dégradation du caisson végétal après la crue

### Les travaux post-crues

Suite aux inondations de novembre 2014, la Communauté a réalisé d'importants travaux de remise en état des ouvrages d'écrêtement des crues et a traité de grandes quantités de bois accumulés le long des rives. Ces travaux concernant les Dourbiettes, les laisses de crues et la reprise de l'enrochement au niveau du camping Indigo Millau, ont atteint un montant de participation de Millau Grands Causses de 78 000 €.



150 m de berges restaurées au niveau des Dourbiettes



500 m3 de bois mort ont été évacués, broyés et valorisés en compost



2,5 tonnes de déchets ont été retirées du lit et des berges du Tarn

### 1ère et 2ème tranche du PPG : entretien des berges et du lit du Tarn

L'entretien de la ripisylve a consisté à l'abattage des arbres penchés risquant d'emporter une partie de la berge lors de leur chute dans le lit de la rivière. Les arbres morts ou dépérissants ont été retirés du Tarn pour limiter le risque d'embâcles sur les ouvrages d'art en cas de crue.

La première tranche du PPG, d'un montant de 20 000 €, s'est déroulée d'avril à juin, sur un linéaire de 8 km de berges entre Rivière-sur-Tarn et Creissels. Au total, c'est une centaine d'arbres qui ont été coupés et revalorisés et plus 4 500 m<sup>2</sup> de surface d'atterrissement qui ont été dévégétalisés.

La deuxième tranche du PPG d'un montant de 17 000 €, s'est déroulée de septembre à novembre entre la Cresse et Saint-Georges-de-Luzençon. 2,5 km de rives du Tarn ont ainsi pu être traités, 70 arbres coupés et 40 m<sup>3</sup> de laisses de crues retirés.

Les branches et autres végétaux ont systématiquement été broyés afin de servir au compostage.



Enlèvement d'un peuplier du Tarn



# TRANSITION ENERGETIQUE

La Communauté souhaite développer l'ensemble de la filière bois sur son territoire. De surcroît, cette réflexion répond très concrètement aux contraintes actuelles des gestionnaires de bâtiments, toutes entités confondues (publics et privés, gros consommateurs de chaleur), en constatant des charges de fonctionnement importantes et en augmentation régulière.

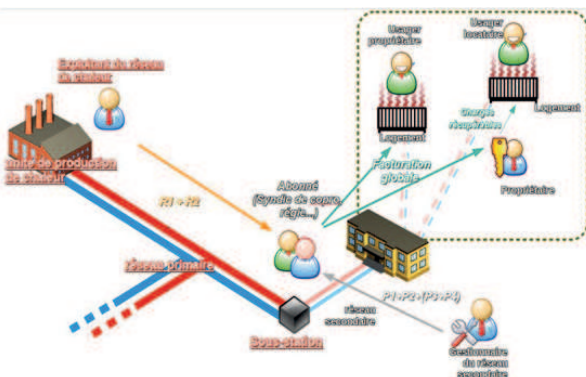
Des investigations menées par et avec la collaboration du Parc naturel régional des Grands Causses et d'Aveyron Energie Bois, ont permis d'identifier des secteurs sur la Communauté de communes susceptibles d'accueillir un réseau de chaleur, en particulier au centre-ville de Millau.

Il s'agit du secteur des rues Alsace Lorraine et Jean Moulin et du rond-point des Martyrs de la Résistance. Sur celui-ci se trouvent de nombreux bâtiments collectifs publics ou privés, gros consommateurs d'énergie. Il s'agit notamment des EPAHD Saint-Michel et de l'Ayrolle, des établissements scolaires et des gymnases, des administrations, des logements collectifs, ...

Dans le cadre de la transition énergétique et dans une logique d'économie circulaire, la Communauté a lancé une étude de pré-faisabilité en juin 2015. L'objectif serait de créer un réseau de chaleur permettant d'utiliser des ressources locales et de générer des économies de fonctionnement substantielles.

La Communauté Millau Grands Causses réfléchit à la mise en œuvre de la collecte de bio-déchets et à l'éventualité de leur méthanisation.

Une étude d'opportunité, financée par la Région, a été réalisée par SOLAGRO sur cette thématique. Elle a montré la pertinence d'une méthanisation pour les fumiers issus des exploitations de l'ouest de l'agglomération (Creissels, Saint-Georges-de-Luzençon, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Rome-de-Cernon) associés à des bio-déchets (restauration collective, industriels, grandes surfaces....) et des déchets verts émanant des collectivités.



Cela a conduit la Communauté à lancer, dès le mois de juin 2015, une étude de faisabilité de ce projet dont les résultats sont attendus l'année prochaine.

Schéma de principe d'un réseau de chaleur

# PROTECTION DES LIEUX HABITES

L'opération de recalibrage des ruisseaux d'Issis et de Saint-Martin sur la commune de Creissels a été lancée. Elle permettra d'éviter les débordements de ces cours d'eau et protégera les activités présentes sur ces deux zones d'activités en bordure des deux ruisseaux. Des négociations foncières ont été finalisées avec les propriétaires concernés, l'enquête publique, au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau), a été lancée à l'automne 2015 avec comme objectif une réalisation des travaux au deuxième semestre 2016. Le coût des travaux est estimé à 500 000 € HT.



Ruisseau d'Issis

Par ailleurs, le GERI (Groupe d'Etudes et de Réflexion sur les Inondations) travaille sur des opérations susceptibles de limiter l'impact des inondations dans le centre-ville de Millau.



# PLAN VELO

Après une première liaison douce de 16 km entre Millau et Saint-Georges-de-Luzençon, la Communauté a retenu un maître d'œuvre pour la création d'une liaison douce vers la vallée du Tarn et Aguessac. Elle a procédé à des acquisitions foncières. Cette liaison devrait ensuite être prolongée vers les Gorges du Tarn. Des contacts ont été pris avec « SNCF Réseau » pour envisager l'utilisation de la sur-largeur de la voie actuelle.



En parallèle, Millau Grands Causses travaille à l'élaboration d'un schéma de liaisons douces sur son territoire, autour de ses 3 rivières (Tarn, Dourbie et Cernon).



## PLAN MASSIF DU CAUSSE NOIR

Le document, élaboré en étroite collaboration avec les services de l'Etat, permet de réaliser des opérations de protection du Causse Noir, secteur à fort enjeu touristique et environnemental. Après la tranche réalisée sur Roquesaltes et le Boffi en 2014, une opération de broyage de rémanent a été réalisée en juillet et août pour un coût de 42 000 € HT.

D'autres travaux auront lieu en 2016 sur les sites de La Puncho, Betpaumes et Montpellier-le-Vieux (élargissement des voies, mise en place de citernes DFCI...).

En juillet 2015, devant le risque d'incendie lié à la sécheresse, une large communication a été initiée par la Communauté à destination des populations locales et touristiques.



Travaux de protection sur le chemin de Boffi

## CLASSEMENT DU LARZAC

### AU TITRE DE LA LOI DE 1930

La Communauté suit avec attention le projet de classement du Larzac au titre de la loi de 1930, en raison des enjeux de cet espace.

## La Renouée du Japon : une plante très invasive

La Renouée du Japon est une espèce originaire des pays Asiatiques. Elle a été introduite en Europe et en France comme plante ornementale. Aujourd'hui, elle colonise les bords de routes et les rives des cours d'eau du territoire.



Renouée du Japon

Cette plante pionnière colonise très rapidement les milieux ouverts et dépourvus de végétation comme les bancs de graviers. Elle se dissémine par fragmentation des tiges et par des rhizomes très puissants.

Elle participe ainsi à l'uniformisation paysagère et à l'appauvrissement du milieu. Elle augmente les risques d'embâcles lors des inondations qui amplifient le risque d'érosion des berges.

Dans le cadre du suivi sur les espèces invasives, plusieurs arrachages manuels ont été réalisés sur un même foyer de « Renouée du Japon » sur la rive gauche du Tarn à Millau. L'opération a été effectuée à trois reprises sans réelle efficacité.

Par conséquent un arrachage mécanique, à l'aide d'une pelleteuse, sera testé. La Communauté souhaite sensibiliser les habitants en rappelant qu'il ne faut pas planter cette espèce en bordure de rivière.



## Qualité des eaux du Tarn : le Pissarot

Des investigations sur le bassin versant du Pissarot ont démontré que les versants marneux très pentus étaient principalement responsables de la production de colloïdes mis en suspension dans les eaux. Les colloïdes sont des particules très fines qui restent en suspension dans l'eau et qui donnent une eau trouble.

En septembre 2014, un spécialiste en restauration appliquée aux milieux érodés de montagnes est intervenu sur le bassin versant du Pissarot. Il a pu déterminer la faisabilité de travaux de végétalisation des versants marneux et du lit des ravines afin de limiter l'érosion et le transport des sédiments fins vers les eaux du Tarn.

Une zone propice à une expérimentation a été identifiée. Millau Grands Causses poursuit la démarche en réalisant des travaux expérimentaux sur un bassin test.

Un protocole d'accord de mise à disposition gratuite des terrains a été signé avec les propriétaires de la zone expérimentale. Un acte notarié sera prochainement signé, pour une durée de 20 ans, afin d'évaluer l'efficacité des travaux à long terme.

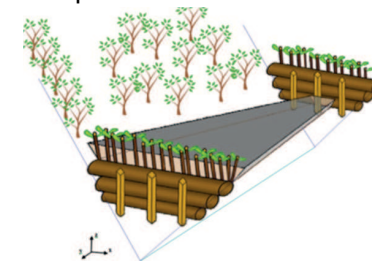


Schéma de principe de génie végétal

## NETTOYAGE DES BERGES



La 10<sup>ème</sup> édition de l'opération nettoyage s'est déroulée du vendredi 6 mars au dimanche 8 mars 2015, à Millau, sur le site de la Maladrière.

Le vendredi, 115 élèves de CM2 du territoire sont venus nettoyer une partie des berges du Tarn et de la Dourbie. Ils ont ensuite bénéficié d'animations sur le tri des déchets assurées par le CPIE du Rouergue, d'une découverte des milieux aquatiques et des poissons encadrée par l'école de pêche fédérale. Le tout en musique avec radio Larzac.

Le samedi, près de 200 bénévoles se sont mobilisés pour rendre plus propre 20 km de berges du Tarn et de la Dourbie. Leurs efforts ont permis de récolter 3,5 tonnes d'encombrants et de tout venant et 1,5 tonne de ferraille destinée au recyclage.

Le dimanche 8 mars, les bénévoles ont pu profiter d'activités aquatiques grâce aux partenaires de sports de pleine nature, la MJC Kayac et l'association de pêche locale. Les pompiers ont également effectué des démonstrations de sauvetage en milieu aquatique.

Une seconde opération nettoyage a été réalisée le 16 mai 2015, sur le Cernon et le Tarn, en aval de la confluence, pour finir de ramasser les derniers stigmates de la crue de novembre 2014.



Opération nettoyage Millau - 6/7/8 mars 2015



## SYNDICATS DE RIVIÈRES

La Communauté est membre des SMIAH du Cernon et de la Dourbie. A ce titre, elle a suivi et participé à l'élaboration des PPG de ses cours d'eau et des travaux mis en œuvre suite aux inondations de novembre 2014, particulièrement dévastatrices sur le Cernon.

La participation de Millau Grands Causses à ces deux syndicats s'élève en fonctionnement à 2 876 €, et en investissements à 51 548 €.

Ces investissements correspondent à des travaux de reprise d'un enrochement à Sérals (commune de Saint Georges de Luzençon) et de nettoyage liés aux fortes inondations de 2014.





# Gestion des déchets



# LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

En 2015, la Communauté de communes a poursuivi sa politique de modernisation avec la mise en place de conteneurs semi-enterrés sur les communes de Mostuéjols, Millau (quartier de Bellugues, Massebiau ...) et Rivière-Sur-Tarn (le Bourg, Boyne...).

## Les quantités collectées

En 2015, le tonnage de verre collecté a augmenté de 6 % par rapport à 2014. Le ratio de collecte atteint donc, par habitant, 34 kg/an/hab (33 kg/an/hab au niveau national).

Les quantités de déchets collectés en déchèterie ont légèrement diminué. En effet Millau Grands Causses continue d'offrir de plus en plus de filières de réemploi et de valorisation.

En parallèle, une 3ème déchèterie a été ouverte sur la commune d'Aguessac, en avril 2014, et celle de Millau a connu des travaux de mises aux normes, en particulier l'installation d'un dispositif antichute.

Le tonnage des ordures ménagères a augmenté de 0.3 % par rapport à 2014 et celui des déchets recyclables a diminué de 2.2 %. La production totale (ordures ménagères + recyclables) a diminué de 0.3 %. Les déchets recyclables ont, quant à eux, augmenté de 1.2 %.

On note un taux de refus important sur les déchets recyclables mais nettement en baisse par rapport à 2014, en passant de 29 % à 22 %.

*Taux de refus : moyenne annuelle des erreurs de tri calculée par un tri manuel, effectué une fois par mois, sur un échantillon prélevé au hasard dans des conteneurs jaunes du territoire Millau Grands Causses.*



Collecte d'un conteneur enterré avec le camion grue

La promotion du compostage s'est poursuivie en 2015 pour atteindre presque 3 300 composteurs distribués. Cette campagne de promotion contribue à la baisse des quantités d'ordures ménagères collectées. Rappelons qu'en moyenne 30 % du contenu d'une poubelle de cuisine peuvent être compostés.



## LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Si le coût de traitement des déchets recyclables est resté nul en 2015, celui du traitement des ordures ménagères, a quant à lui, subi une hausse de 5.3 % par rapport à 2014.



Cabine de tri des emballages recyclables



Benne de stockage des sacs noirs avant transfert à l'enfouissement





## Communication «déchets et environnement»

En 2015, la Communauté a poursuivi ses actions de communication à destination de tous les publics, avec, en particulier, la diffusion du spot « Mini déchets-Maxi tri » au cinéma de Millau, de novembre 2015 à janvier 2016. De plus trois campagnes de sensibilisation au tri des déchets se sont affichées sur le réseau de publicité urbain de la ville de Millau.

La Communauté a continué à accompagner les visites du centre de valorisation des déchets situé à Millau Viaduc, à assurer des animations en milieu scolaire, à participer à des manifestations locales et à accompagner les événements marquants de l'année.

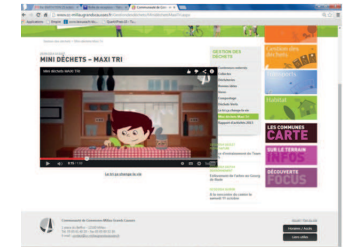
## LE PLP (PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS) 2011-2016

L'année 2015 a vu l'aboutissement de l'année 4 du programme de réduction et la poursuite des actions initiées.

Elle s'est articulée autour de 4 axes de travail (résidus de cuisine et de jardin, éco tourisme, éco festivités, consommation et comportements éco responsables) et 14 actions, avec un effort particulier porté sur les déchets organiques, le compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire.



campagne mobilier urbain Millau



## LES ANCIENS CENTRES D'ENFOUISSEMENT

Ils font l'objet d'un suivi régulier. Un incident est intervenu en avril 2015 sur le Roubelier (panne et débordement du bassin de collecte des lixiviats). Les premiers travaux ont été réalisés dans les mois suivants. Un système de télégestion permettant de reporter des alarmes a notamment été installé.

La Communauté de communes a lancé un audit des deux sites (stabilité, sécurisation des accès, traitement des rejets, problématique des eaux de ruissellement) qui lui a permis d'établir un programme pluriannuel de travaux. Une première phase devrait être mise en œuvre dès le 2ème semestre 2016.



ancienne décharge du Roubelier



## PROJET DE CRÉATION D'UN GARAGE COMMUN

Le projet de création d'un garage commun et d'une aire de lavage sur le parc d'activités de Millau-Viaduc 1 a débuté. Le maître d'œuvre a été choisi en juillet 2015 avec l'objectif d'une ouverture au deuxième semestre 2016.

La Communauté a procédé à l'acquisition d'un camion benne à ordures ménagères dans le cadre du programme pluriannuel de renouvellement du matériel de collecte ; celui-ci sera livré en fin d'année 2015.

## LE FINANCEMENT DU SERVICE EN 2015

Les taux de TEOM sont restés identiques à ceux de 2014 (stable depuis 2011), le budget est ainsi équilibré, l'excédent dégagé d'un montant de 167 190 € permet, quant à lui, de financer l'investissement du service.



Nettoyage intérieur et extérieur des conteneurs enterrés

## PERSPECTIVES

Bien que les indicateurs de collecte, en termes quantitatifs et qualitatifs, soient supérieurs aux moyennes nationales, Millau Grands Causses va poursuivre son effort d'optimisation de la collecte en 2016 avec :

- la poursuite et l'intensification de la mise en œuvre de conteneurs enterrés et semi enterrés, en particulier sur les communes de Peyreleau et Millau (Zac du Puits de Calès),
- la poursuite des efforts de communication auprès de l'ensemble des publics, en particulier sur les communes et l'habitat collectif,
- la poursuite des collectes différenciées en déchèterie, avec la montée en puissance de la collecte séparative du mobilier, en lien avec le SYDOM Aveyron,
- la maîtrise des coûts du service et l'équilibre financier du service, avec la poursuite de la remise à niveau de la redevance spéciale et une modification sur l'évolution des taux de TEOM (sectorisation et valeur des taux) pour 2017,
- l'acquisition, en fin d'année, d'un camion benne à ordures ménagères, dans le cadre du programme pluriannuel de renouvellement du matériel de collecte,
- la poursuite et l'aboutissement des réflexions sur la modification des modalités de collecte, en particulier sur Millau.

Pour permettre une réduction des déchets à la source, Millau Grands Causses va poursuivre la promotion du compostage collectif et du lombricompostage.

La mise en place des actions du programme local de prévention des déchets va se poursuivre, en 2016, avec le lancement d'une étude de faisabilité sur la création d'une unité de méthanisation des fumiers ovins/bio déchets, et d'un audit sur les anciens centres de traitement.

La Communauté va finaliser les travaux de mise aux normes et de modernisation des déchèteries de Millau et Saint-Georges-de-Luzençon, et poursuivre son accompagnement des associations dans leur politique de réemploi.



# Transports urbains



# TRANSPORTS URBAINS : RÉSEAU URBAIN MIO

Avec 255 630 voyages effectués en 2015, le réseau a connu, pour la 3ème année consécutive, une baisse des usagers de 3.7 %. Elle est due à la suppression de la gratuité, intervenue à la rentrée 2013, pour les scolaires, qui sont passés de 800 à 200 élèves. Pour autant, le réseau reste attractif en proposant un ticket à l'unité à 0,50 €, ce qui en fait l'un des moins chers de tous les réseaux urbains de France.

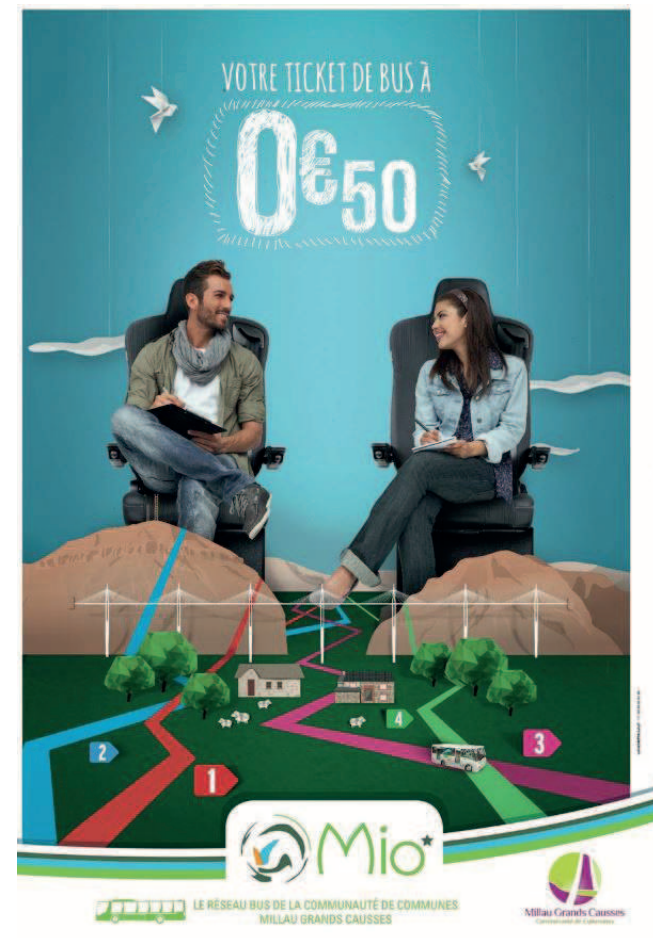
Dans le cadre des travaux de la place de la Capelle, des adaptations ont dû être apportées à la ligne n°3 qui relie la ZAC de Creissels à Millau. Le nombre de voyageurs de cette ligne est très faible. Elle représente environ 5 % de la fréquentation totale du réseau. Depuis juin, la ligne n°3 s'arrête au Mandarous, en passant par le boulevard de l'Ayrolle. Cela s'est traduit par une nette augmentation de sa fréquentation (+ 11 %). De ce fait, le circuit de la ligne n°3 sera maintenu par le Mandarous dès l'ouverture de la circulation sur la place de la Capelle. L'accès au centre commercial La Capelle étant aisé et relativement court, depuis le Mandarous.

Il en est de même pour la ligne n°2 « Troussit-ZAC Cap du Crès » qui ne passe plus par le boulevard de Bonald et la place de la Capelle mais par l'avenue Jean Jaurès, depuis le Mandarous.

La ligne n°4 «Les Aumières/Mandarous/ZAC Creissels» et la ligne n°1, connaissent toujours une faible fréquentation les dimanches et les jours fériés.



Affiche du jeu concours 2015



Campagne de communication 2014-2015





## SCOLAIRES DU QUARTIER URBANISÉ DE LA PLAINE DE BUECH À CREISSELS

La plaine de Buech comprend désormais plus de 80 logements. Elle est desservie, depuis la rentrée de septembre 2015, par la ligne scolaire B du réseau urbain.

Cela permet d'avoir deux points d'arrêt dans ce quartier qui offrent aux scolaires la possibilité de le prendre directement. Un abribus a été implanté par la Communauté de communes pour l'attente des scolaires dans de bonnes conditions. La commune de Creissels a réalisé les travaux de signalisation, de voirie et d'élagage, nécessaires aux passages des bus urbains dans ce quartier. Ces adaptations du réseau ont été négociées avec l'Exploitant du réseau Keolis Aveyron, sans coût supplémentaire pour la Communauté de communes.

En 2015, les guides bus ont été remplacés par des fiches horaires par ligne. Ces nouveaux dépliants d'information ont reçu un accueil très positif de la part de la clientèle et permis une réelle économie de papier.

## LIGNE DÉDIÉE AUX SCOLAIRES EXTÉRIEURS AU DÉPARTEMENT

Depuis septembre 2013, la Communauté a mis en place un service entre la gare routière de Millau et le lycée Jean Vigo. Il a pour but d'assurer le transport, tous les dimanches soirs, à 22h00, des internes du lycée en provenance de la région toulousaine. Ce service a bien fonctionné lors des deux dernières années scolaires. Une quinzaine d'internes du lycée Jean Vigo, en provenance de Foix, Toulouse, Albi, l'ont utilisé, au tarif de 25 €/an. Cette offre a été renouvelée par la Communauté de communes pour l'année scolaire 2015-2016.

## COMPTE RENDU FINANCIER DU RÉSEAU URBAIN MIO

Les charges globales qui s'élèvent à 985 871 € sont en légère diminution, soit moins 24 908 € par rapport à 2014. Diminution rendue possible grâce à la réduction des frais de location et d'amortissement des véhicules en ligne acquis en 2009.

Les recettes provenant des usagers s'élèvent à 111 929 € HT en 2015 contre 110 512 € HT en 2014.

Les recettes globales (usagers + publicité) perçues en 2015 par le délégataire, et inscrites à son compte de résultats, sont stables par rapport à 2014, soit un montant total de 116 118 € HT (- 276 € par rapport à 2014).

Au niveau du compte d'exploitation, la contribution financière forfaitaire versée en 2015 par la collectivité au délégataire, dans le cadre du contrat et de ses avenants, s'élève en totalité à 890 371 €. Cette contribution comprend l'application du taux d'indexation de 2015 et les compensations tarifaires des scolaires et de la TVA de 5,50 % à 10 %.



## TRANSPORTS A LA DEMANDE

Ce service de proximité fonctionne trois jours par semaine (mercredi, vendredi, samedi), dans chacune des communes de Millau Grands Causses. Il nécessite une réservation du transporteur la veille, à la gare routière de Millau. Le bilan 2015 qui compte 57 usagers pour 2157 voyages, est stable par rapport à 2014, mais reste toujours nul sur certaines communes. Ce phénomène est dû à la solidarité entre habitants d'un même village pour se rendre à Millau, notamment le vendredi, jour de marché. Ce service est assuré par la société Lucky Star, implantée localement sur l'Aveyron. Elle emploie des chauffeurs résidant sur le territoire de Millau Grands Causses.

## LA GARE ROUTIERE DE MILLAU

La Communauté, dans le cadre de ses compétences en matière de transports, a signé en 2011, un contrat de délégation de service public (D.S.P) avec « Transports Routiers Aveyron (T.R.A) Services » courant jusqu'au au 31 décembre 2015. Cette délégation de service public, après consultation en 2015, a été renouvelée avec l'association TRA Services, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2016.

Le rapport d'activités de la gare routière pour l'année 2015 met toujours en évidence une importante activité des mouvements d'autocars. Il y en a eu 10 891 en 2015 contre 10 572 en 2014.

Ils sont générés par les lignes régulières interurbaines du Conseil Départemental de l'Aveyron, par celles des lignes régionales autocars TER (Trains Express Régionaux) des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, et par la ligne Montpellier-Millau, dont la gestion relève du département de l'Hérault.

A noter que les T.E.R Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées sont devenus en majorité des autocars, en accord avec la SNCF et les Régions, qui sont les autorités organisatrices.

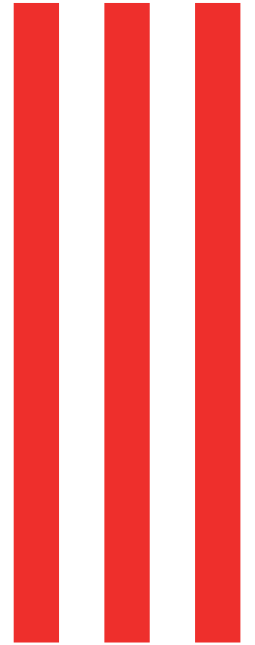
Les lignes TER régionales représentent 40 % des départs, réalisés par cinq transporteurs. Les autres lignes inter-urbaines représentent 60 % des départs et sont assurées par sept différents transporteurs.

Le montant total des charges pour l'année 2015 est de 77 647 € HT.

Les taxes de départ perçues par « Transports Routiers Aveyron Services », gestionnaire et délégataire de la plateforme multimodale de la gare, s'élèvent, pour l'année 2015, à 32 673 € HT (3 € HT par départ depuis 2012). Celles-ci sont en légère augmentation depuis 2014, du fait de l'arrivée d'un nouveau transporteur, «VERDIE».

Cette société, filiale du groupe VERDIE Autocars de Rodez, assure la ligne régionale directe Saint-Affrique – Millau – Montpellier, afin que les habitants aient une correspondance avec les TGV au départ de la gare SNCF de Montpellier.

La contribution financière actualisée, versée en 2015 par la Communauté de communes au délégataire, s'est élevée à 45 470 € HT.





# Habitat - Aménagement



# L'OPAH-RU DE MILLAU GRANDS-CAUSSES 2012-2017

Thermographie aérienne

Millau Grands Causses a continué en 2015 la mise en œuvre de l'OPAH-RU 2012-2017 (opération d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain) sur l'ensemble de ses communes.

Cette opération d'envergure pour laquelle la Communauté est maître d'ouvrage, permet d'aider les propriétaires à l'amélioration de leurs logements.

Une convention a été signée le 11 octobre 2012 fixant pour 5 ans, les rôles de chacun des partenaires et les engagements financiers pris au titre des aides.

**L'État et l'Anah** interviennent au titre du programme « Habiter Mieux » en finançant une partie des travaux liés à l'amélioration de l'habitat, à la lutte contre la précarité énergétique, la dégradation lourde des logements, l'insalubrité et l'indécence, les copropriétés dégradées.

**La Communauté de communes** prend part au financement du montage des dossiers des propriétaires. Ces dossiers sont confiés au Pact Aveyron qui prend en charge l'instruction des dossiers de demande de subventions et assure l'animation de l'opération.

**La Région** intervient dans le cadre de « l'Eco-chèque logement », qui représente une aide de 1 500 € par logement pour les propriétaires occupants et de 1 000 € pour les propriétaires bailleurs dans le cas de travaux d'économies d'énergie.

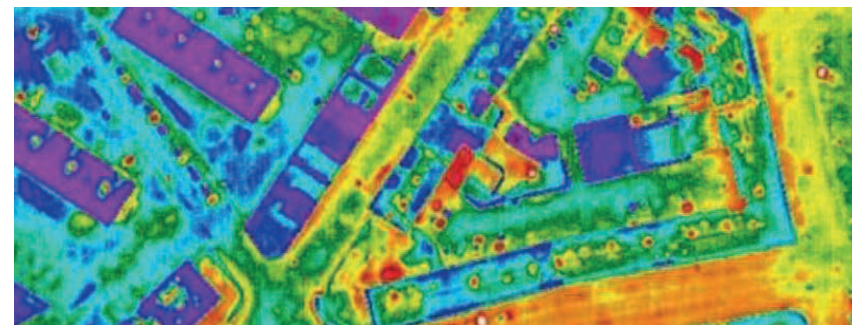
**La SACICAP** dont l'intervention prend la forme d'avances remboursables (et/ou de prêts sans intérêt) aux propriétaires très modestes réalisant des travaux lourds.

Enfin la ville de Millau, au travers d'une Opération de Restauration immobilière (ORI) en faveur d'un projet de renouvellement urbain de centre-ville, permet d'intervenir de façon plus coercitive sur les immeubles très dégradés de propriétaires bailleurs.

La ville de Millau est entrée, en 2015, en phase opérationnelle pour l'ORI, en invitant les propriétaires bailleurs ou les copropriétaires d'immeubles dégradés, à engager les travaux prescrits et imposés, dans un délai de 6 mois.

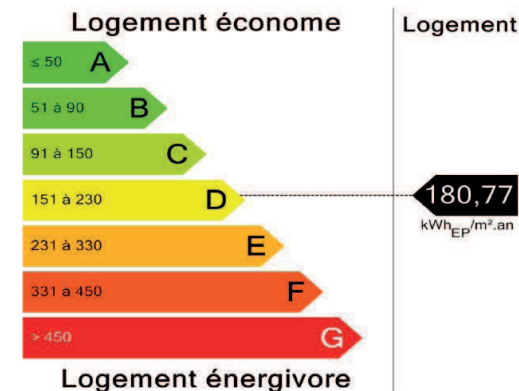
Cette démarche est assurée directement par la commune de Millau qui a pris l'assistance d'un cabinet d'études, avant d'engager toute procédure d'expropriation de l'immeuble, du fait de la DUP d'ORI prononcée, par le Préfet de l'Aveyron, à l'encontre de ces propriétaires bailleurs.

Le bilan de cette concertation a amené certains propriétaires à se réunir pour constituer un syndicat de copropriété et désigner un architecte pour réaliser l'étude du projet de travaux sur les parties communes dégradées des copropriétés, qui seront financés par l'Anah et la Communauté de communes.



**SUR 245 DOSSIERS TRAITÉS**

<p><b>25 % logements antérieurs à 1949</b></p> <p><b>42 % 1949-1975</b></p> <p><b>33 % après 1975</b></p>	<p><b>70 % ville de Millau</b></p> <p><b>15 % Creissels et Aguessac</b></p> <p><b>14 % autres communes</b></p>
---	--







Avant



Après

## Le bilan financier et économique

Depuis le début de l'opération ce sont **280 logements rénovés** et aidés, **5,6 M€ de travaux générés** pour les artisans locaux et l'activité économique du bâtiment et **3,2 M€ de subventions allouées**.

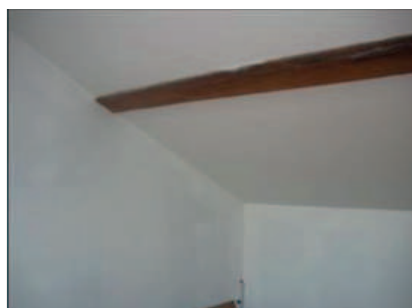
95 % des artisans ou des entreprises ayant ou devant réaliser ces travaux proviennent des communes de la Communauté.

Le montant total des subventions accordées depuis 2012 est de 3,2 M€, réparti comme suit :

- aides de l'Anah et de l'Etat : 2,6 M€,
- aides de la Communauté de communes : 288 500 €,
- aides de la Région Midi-Pyrénées : 311 500 €



Avant



Après

## LES RESULTATS DE L'OPAH-RU après trois années d'opération

Cette opération a connu un vif succès en 2015, malgré une baisse des aides de l'État et de l'Anah pour les travaux d'économie d'énergie, limitées aux propriétaires très modestes.

Cependant le crédit d'impôt à 30 % pour un seul bouquet de travaux au lieu de deux en 2014, et l'accord de la Région de doubler les éco-chèques, a permis de subventionner plus de 100 logements au lieu des 63 initialement prévus.

L'organisation des permanences du Pact Aveyron à la Communauté, un mercredi sur deux, a permis de fluidifier les rendez-vous et d'éviter au public de trop longues attentes. Une deuxième adresse, au 32 rue de l'ancienne commune, permet des permanences supplémentaires le mardi, pour les personnes dont le dossier est en cours de réalisation.

En 2015, l'enveloppe au budget prévisionnel de la Communauté, pour l'habitat et l'OPAH-RU, a été augmentée afin de prendre en compte les dossiers en souffrance depuis 2014 et non agréés par l'Anah, faute de crédits.

A la date du 31 décembre 2015, pour Millau Grands Causses, ce sont 108 dossiers de propriétaires occupants qui ont été traités (71 dossiers de 2014 et 37 dossiers de 2015 agréés par l'Anah).

### Pour les trois années 2013-2014-2015

Les objectifs de 63 logements par an ou de 189 logements sur trois ans sont largement dépassés, avec pas moins de 245 propriétaires de logement ayant prévu de réaliser ou ayant déjà réalisé des travaux.

- 181 logements : travaux d'économie d'énergie, garantissant un gain énergétique minimum de 25 %,
- 44 logements : travaux en faveur d'une meilleure autonomie et du maintien à domicile des personnes dépendantes ou handicapées,
- 12 projets mixtes : amélioration thermique + autonomie,
- 8 logements : travaux lourds en habitat très dégradé ou indigne.

Pour les propriétaires bailleurs, l'objectif était de 20 logements par an. En 2015, 10 propriétaires bailleurs de 16 logements ont déposé leurs dossiers à l'Anah par l'intermédiaire du Pact Aveyron.



## L'ESPACE INFO-ENERGIE de l'ADIL

Depuis le salon de la thermographie aérienne, organisé par la Communauté et la Jeune Chambre Économique en avril 2012, les conseillers énergie de l'ADIL tiennent des permanences « thermographie/info énergie » tous les jeudis matin dans les locaux de la Communauté.

Chaque propriétaire peut ainsi prendre connaissance de la thermi-carte de sa toiture et bénéficier d'une expertise sur l'état d'isolation thermique de son logement. Le conseiller EIE/ADIL délivre aussi des informations techniques sur les moyens et travaux d'économie d'énergie, sur les aides mobilisables pour financer les travaux (crédit d'impôt, éco-chèque Région, Eco Prêt à taux zéro, Habiter Mieux, TVA à taux réduit, Certificats d'économie d'énergie...).

Les personnes éligibles aux aides de l'Anah sont orientées vers le PACT Aveyron qui se charge du montage administratif des dossiers de l'Anah, de l'éco-chèque Région et des caisses de retraite.

Ces prestations de montage des dossiers Anah, Eco chèque, « gratuites » pour les habitants, sont financées à 50 % par Millau Grands Causses et à 50 % par l'État/Anah.

Les personnes non éligibles sont, quant à elles, informées sur les autres aides et accompagnées dans leurs démarches.

L'objectif premier est de permettre aux habitants de réduire la facture énergétique. Dans la grande majorité des cas, la partie technique a également été abordée afin que chaque public puisse comprendre les devis et vérifier la pertinence des travaux.

L'EIE/ADIL intervient aussi sur le volet social du logement, lors d'entretiens avec des personnes en situation de précarité énergétique qui ont des difficultés avec leur fournisseur d'énergie (impayés...), 18 locataires ont ainsi pu rencontrer un conseiller, en 2015.

## OPERATION FAÇADES : Abondements aux particuliers

L'opération façades s'est poursuivie en 2015 sur les communes de la Communauté. Afin de relancer cette opération sur les communes, le Conseil de Communauté a décidé, par délibération du 18 février 2015, de relever son taux de participation à 10 % (au lieu de 4 %), en complément de la participation des communes (de 6 % à 20 % pour Creissels) et d'étendre, pour 2016, cette opération aux communes de Mostuéjols et de Peyreleau.

A noter que la ville de Millau apporte une participation de 50 % sur le montant plafond des travaux de 5 200 € HT.



Embellissement de façade

## FONDS DE CONCOURS « Actions d'accompagnement à l'habitat 2015 »

Ce fonds de concours concerne les travaux de rénovation des espaces publics des centres des communes, d'embellissement des rues des cœurs de villes et des centres-bourgs, l'enfouissement des réseaux électriques... Les projets d'amélioration du cadre bâti et d'embellissement des espaces publics des communes de Creissels, Compeyre, Paulhe et Saint-Georges-de-Luzençon, ont été aidés en 2015, par la Communauté, à hauteur de 50 000 €.

Communes	Opération et nature des travaux	Participation Millau Grands Causses	Résiduel à charge de la Commune HT
<b>1. Compeyre</b>	Secteurs de Camp Redon et Pailhas : réfection et extension de l'éclairage public	<b>9 450 €</b>	28 296 €
<b>2. Saint-Georges de Luzençon</b>	Travaux de rénovation du quartier du Belvezet : enfouissement de réseaux secs, installation éclairage public et revêtements de surfaces	<b>14 450 €</b>	95 435 €
<b>TOTAL DES PARTICIPATIONS</b>		<b>23 900 €</b>	

Répartition des participations de Millau Grands Causses

Communes	Opération et nature des travaux	Participation Millau Grands Causses	Résiduel à charge de la Commune HT
<b>1. Creissels</b>	<u>Rénovation du centre ancien</u> (tranches ferme et conditionnelle n°1) - traitement de surfaces des rues Mignonne, du Four, Peyre Fréjal côté Portalou, places du Bals et du Planadié - dallages des rues, enfouissement des réseaux électriques, Telecom, éclairage public	<b>18 000 €</b>	62 486 €
<b>2. Paulhe</b>	<u>Embellissement du quartier de Bouzigues du village de Carbassas</u> - enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques - renouvellement éclairage public	<b>8 100 €</b>	20 850 €
<b>TOTAL DES PARTICIPATIONS</b>		<b>26 100 €</b>	



# AMÉNAGEMENT-PLUi

## ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Dans le cadre de son plan de mandat 2015-2020, le Conseil de communauté a fait le choix de s'engager dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Ce document de planification s'inscrit en comptabilité avec la démarche de SCOT engagée par le PNRGC. Le Conseil a fait cette démarche par anticipation au transfert obligatoire de cette compétence prévu par la loi ALUR le 27 mars 2017.

Ainsi par une délibération du Conseil de communauté du 19 novembre 2014, l'assemblée des élus communautaires a approuvé le principe de modification de ses statuts, en intégrant, dans son groupe de compétences obligatoires, la rubrique « aménagement de l'espace » : élaboration, révision et modification de PLUi, PLU, document d'urbanisme en tenant lieu, et cartes communales.

Les commissions habitat-transport et aménagement, réunies les 10 et 11 juin 2015, se sont prononcées favorablement pour l'élaboration d'un PLUi tenant lieu de PLH (Programme Local de l'Habitat) et de PDU (Plan de Déplacements Urbains).

La conférence intercommunale des maires de Millau Grands Causses, s'est réunie le 12 juin 2015 pour définir les modalités de collaboration avec les communes membres ainsi que les modalités de concertation publique, à mettre en œuvre pour l'élaboration de ce document de planification.

Le Conseil de communauté a ainsi décidé de prescrire l'élaboration du PLUi, tenant lieu de PLH et PDU dès le mois de juillet 2015.

De septembre à décembre 2015, le cahier des charges en vue de la désignation d'un bureau d'études ou d'une équipe multidisciplinaire, a été rédigé par les services de la Communauté aidé du service urbanisme de la ville de Millau.

La procédure formalisée d'appel d'offres ouvert a pu être lancée le 14 décembre 2015. Les études de PLUiHD en lien avec les Maires des communes membres et leurs représentants devraient démarrer en août 2016, après la notification du marché. Selon le calendrier, son approbation devrait intervenir fin 2018.

## Quels sont les effets induits par le transfert de la compétence PLUi ? L'évolution des PLU, POS, cartes communales des communes membres

Par ce transfert de compétence, depuis le 5 mars 2015, Millau Grands Causses est devenue compétente pour les procédures d'évolution des PLU, POS ou cartes communales de ses communes membres.

Celle-ci, après accord des communes, a procédé à l'achèvement des procédures de modifications de PLU engagées par les communes avant ce transfert :

- approbation de la modification n°1 du PLU de Saint-Georges-de-Luzençon par délibération du conseil de la Communauté du 27 mai 2015,
- modification n° 4 du PLU de Millau relative à l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUXo à Millau Viaduc 2, engagée par le Conseil de communauté le 23 avril 2015 et approuvée par délibération du 23 septembre 2015.

La Communauté de communes, dans l'attente de l'approbation du PLUi, devrait être amenée à engager à court terme des procédures de modification des PLU, POS ou de révision de cartes communales des communes membres, afin de les rendre compatibles avec les projets qu'elles souhaitent développer, de transformer leurs documents d'urbanisme pour les mettre en conformité avec la législation en vigueur (mise à jour des documents POS/PLU...).



### **Le droit de préemption urbain : la Communauté devient titulaire de plein droit**

Suite à ce transfert, l'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) est du ressort de la Communauté de communes, titulaire du DPU. Ce transfert de compétence a nécessité la mise en place d'un circuit, avec les maires des communes membres, pour récupérer les DIA.

Jusqu'au 31 décembre 2015, **258 DIA** ont été instruites par le service Aménagement de Millau Grands Causses. Pour celles-ci, le Président n'a jamais exercé son droit de préemption.

Par délibération du 18 novembre 2015, le Conseil de la Communauté a décidé de conserver son droit de préemption urbain dans les zones ou parties de zones des plans des PLU et POS communaux relevant des compétences : développement économique, tourisme et aménagement des berges.

## **INSTRUCTION ADS (APPLICATIONS DU DROIT DES SOLS) À COMPTER DU 1ER JUILLET 2015**

La loi ALUR a mis fin, au 1er juillet 2015, à la mise à disposition gratuite des services de l'État à toutes les communes compétentes en instruction d'ADS, dès lors qu'elles appartiennent à une Communauté de communes de 10 000 habitants et plus.

Sur notre territoire, sont concernées les communes dotées d'un POS, d'un PLU et d'une carte communale avec prise de compétence, comme Aguessac, Compeyre, Creissels, La Roque-Sainte-Marguerite, Mostuéjols, Paulhe, Rivière-sur-Tarn et Saint-Georges-de-Luzençon.

Depuis juillet 2015, et afin de pallier ce désengagement de l'État, la ville de Millau a proposé aux autres communes de la Communauté une prestation de service d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les faire bénéficier de l'expertise de ses services et leur garantir ainsi une meilleure sécurité juridique des actes.

Les modalités de mise en œuvre de cette prestation, pour chacune des communes concernées, ont fait l'objet d'une convention tripartite : Commune/Communauté de communes/Ville de Millau, signée le 11 juin 2015 lors d'un point presse et d'une journée de formation pour les secrétaires de mairie.

La Communauté de communes a dû investir dans des équipements nécessaires à la mise à niveau des outils et logiciels informatiques nécessaires à cette instruction d'ADS pour un montant de 14 000 euros TTC.

### **Elaboration du SCOT par le syndicat mixte du SCOT des Grands Causses**

Suite au transfert de la compétence SCOT au Parc naturel régional des Grands Causses, les élus de la Communauté de communes ont participé, tout au long de l'année, aux études liées au SCOT, notamment à l'élaboration du diagnostic préalable à la constitution du PADD ou véritable projet de territoire des 30 prochaines années.

Le syndicat mixte du SCOT, créé pour son élaboration, dessine son périmètre avec les communautés de communes de Millau Grands Causses, du Pays Belmontais, Larzac et Vallées, du Rougier de Camarès, du Saint Affricain, des 7 Vallons, du Pays Saint-Serninois et Muse et Raspes du Tarn.

Cette élaboration a donné lieu, sur 2 années, à plus de 50 réunions avec les élus concernés, et à de nombreux ateliers et rencontres thématiques.



# Gens du voyage



## AIRE D'ACCUEIL PERMANENTE DES GENS DU VOYAGE « LE ROUQUET - LA MANNE »

L'aire d'accueil implantée au lieu-dit « Le Rouquet - La Manne », en bordure de la RD809, fonctionne depuis le 1er août 2011. Sa gestion a été confiée à la Société VAGO, spécialisée dans la gestion des aires des gens du voyage. Le contrat de Délégation de Service Public (DSP) a été signé pour une durée de 5 ans, à compter du 1er août 2014.

Durant l'année 2015, 187 personnes ont séjourné sur l'aire, dont une forte proportion d'enfants mineurs (plus de 40 %).

Le taux d'occupation moyen de l'aire a été de 16 % et sa fréquentation a baissé de 3 % par rapport à 2014.

Cette fréquentation est essentiellement saisonnière, avec un remplissage de 26 % à 55 %, de mars à août, et peu ou pas de caravanes de septembre à février. La durée moyenne de séjour reste inférieure à 1 mois.

Le compte d'exploitation de l'exercice 2015 fait apparaître un coût total de charges d'exploitation, pour l'année 2015, de 102 760 € (stable par rapport à 2014).

Les participations financières des usagers s'élèvent à 6 116 €, soit une baisse des recettes d'exploitation de 22 % par rapport à 2014, phénomène qui est dû à une fréquentation et une durée de séjour moins élevées.

Depuis 2015, suite au décret du 30 décembre 2014, l'Allocation Logement Temporaire (ALT2) de l'État, pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, n'est plus forfaitaire mais attribuée avec une part variable, calculée en fonction du taux moyen annuel d'occupation effective des places.

Le faible taux d'occupation de l'aire, en 2015, a conduit à une perte financière en subvention de

21 400 € par rapport à 2014. La Communauté de communes a par conséquent, dû augmenter sa contribution financière de 37 920 € contre 24 590 € en 2014.

Cette contribution financière s'inscrit parfaitement dans les prévisions budgétaires de 2015 où cette diminution de l'aide de l'État avait été anticipée.

La Communauté de Communes a participé, en 2015, aux différents groupes de travail sur les actions inscrites au schéma départemental révisé 2013 - 2019 (projets d'actions sociales par le Conseil départemental, harmonisation des tarifs et des pratiques avec les autres aires de l'Aveyron...).

## AIRE DE GRANDS PASSAGES DE « BROCUÉJOULS »



Aire des grands passages

L'aire de grands passages de Brocuéjoul, ouverte depuis 2013, est gérée en régie par la Communauté de communes, laquelle a procédé, en 2015, à une gestion partagée avec la société VAGO.

Elle accueille des groupes de gens du voyage du 15 mai au 15 septembre. Cette aire est destinée principalement à l'accueil de groupes de gens du voyage semi-sédentaires, de la mission évangélique tzigane, se déplaçant en période estivale sur le territoire français vers des lieux de grands rassemblements traditionnels.

Le tarif applicable est de 2 € par jour et par caravane (eau et électricité comprises).

Pouvant accueillir 80 caravanes, cette aire est conforme aux prescriptions du schéma départemental révisé le 18 juin 2013 par le Préfet de l'Aveyron et le Président du Conseil Départemental.

En 2015, la fréquentation a été relativement importante avec l'accueil de 4 groupes de 2 à 10 caravanes pour une durée maximale de 15 jours.



# Travaux et voiries



## VOIRIE COMMUNALE D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE

Après une visite de l'ensemble des voiries communautaires en début d'année, deux tranches de travaux de revêtement ont été réalisées durant l'été 2015. Elles concernent la partie déjà revêtue de la route de Roquesaltes, sur la commune de Saint-André-de-Vézines, qui a été traitée en juillet pour un montant de 23 670 € HT ; et le bout de la côte entre La Roque-Sainte-Marguerite et Pierrefiche ainsi qu'une portion de voie en sortie de Pierrefiche en direction de Millau pour un montant de 34 114 € HT.

La partie sur Pierrefiche a, quant à elle, subi les travaux de « défléchage » fin juillet. Les revêtements ont ensuite été réalisés la dernière semaine d'août après le nécessaire murissement des graves émulsions.



Route de Roquesaltes commune de Saint-André-de-Vézines

**Rappel** : Depuis 2014 et à la demande du Vice-président de la Communauté, un groupe de travail composé d'un membre de chaque commune a été constitué. Il a pour but de travailler sur le caractère d'intérêt communautaire des voiries et de donner un avis sur les demandes d'intégration de nouvelles voiries dans le patrimoine communautaire. Plusieurs réunions de travail ont permis d'aborder tous les sujets et de confirmer les critères et le système de fonctionnement actuel.





## VOIRIE DEPARTEMENTALE

### Rivière-sur-Tarn

L'aménagement de la traversée de Rivière-sur-Tarn, par la RD907, s'est terminé au début de l'été 2014. La commune a procédé, en régie municipale, aux plantations, à l'automne 2014 et au printemps 2015.

Elle a, en 2015, demandé que l'aménagement de la RD90, route de Fontaneilles, en traverse du village, soit pris en compte dans le plan pluriannuel passé avec le Conseil Départemental 12.

### Millau

Les travaux d'amélioration de la bretelle d'accès de la route de Millau-Plage ; nécessitent l'acquisition d'une parcelle de 92 m<sup>2</sup> par voie d'expropriation.

Cette procédure est toujours en cours. Après l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique et de cessibilité du 25 mars 2014, et l'ordonnance d'expropriation du 18 juillet 2014, la phase civile s'est engagée avec la saisine du juge de l'expropriation, le 14 avril 2015, pour fixation des indemnités.

Le déplacement sur les lieux, avec le juge s'est déroulé le 4 novembre 2015. La date de jugement de fixation des indemnités d'expropriation est fixée au 4 février 2016.

Millau et la transformation de la RD809 en boulevard urbain. Une esquisse générale du quartier a été élaborée par les services de la Ville pour la reconquête de la RD809. Ces travaux ont pour objectif de créer davantage de pénétrantes vers le centre-ville tout en facilitant l'accès aux habitants vers les berges de la rivière. Les travaux sur la route départementale proprement dite et de ses abords immédiats seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale au printemps 2016.



Une partie de la RD809

### Saint-André-de-Vézines

L'aménagement de la RD 124, en traverse du village de Saint-André-de-Vézines est en cours, avec la réfection de la chaussée et de ses abords afin de finaliser le traitement du village après l'opération « assainissement et cœur de village » menée par la Commune. Les travaux sont envisagés pour 2017.



## OUVRAGES D'ART

Les travaux de rénovation des ouvrages d'art, lancés fin 2013, dans le cadre d'un marché spécifique, devaient se terminer en septembre 2014 par l'intervention, sur les ouvrages du pont Roussel (pont submersible) et du pont des Rivières, lors d'un épisode de basses eaux. Programmés le 16 septembre 2014 ces travaux ont dû être interrompus dès le lendemain, suite à une soudaine montée des eaux provoquée par de violents orages. C'est en juillet 2015 qu'ils ont pu être réalisés.

Sur le secteur de Saint-Georges-de-Luzençon, un ouvrage situé sur la route de La Barque a subi des dégâts conséquents à la suite des inondations de novembre 2014. Cet ouvrage a nécessité des travaux qui ont été rajoutés dans le cadre d'un avenant au marché de travaux des ouvrages d'art. Ils ont été réalisés courant octobre 2015.

Sur la voie communale d'intérêt communautaire de Thérondeles, à Peyre, un mur de soutènement s'est effondré. Un enrochement a été réalisé en lieu et place pour soutenir la voie pour un montant de 9 000 € HT.

Sur la route du Riou-Sec à La Roque-Sainte-Marguerite, un petit mur de soutènement s'est effondré et a dû être refait. Un second a été consolidé sur cette même route car il présentait des risques importants de ruines. Ces travaux se sont élevés à 12 300 € HT.



Pont du Riou sec

Afin d'éviter d'agir dans l'urgence et de prévenir les risques d'accident, une consultation a été lancée pour sélectionner un bureau d'études. Celui-ci sera chargé de recenser et de diagnostiquer les murs de soutènement de la voirie d'intérêt communautaire sur certains secteurs considérés comme « à risque potentiel ». Le linéaire concerné s'étend sur près de 12 km. Le bureau d'études retenu a démarré sa mission en septembre 2015. Le coût de la mission s'élève à 8 910 € HT. Les diagnostics fournis permettront de définir les urgences à traiter en 2016.

## GROS ENTRETIEN DES PARCS D'ACTIVITÉS

Une consultation a été lancée pour une campagne de signalisation horizontale (marquage au sol) sur les différents parcs d'activités communautaires. Le prestataire est intervenu courant septembre 2015 pour un montant de 16 600 € HT.

Les chaussées en enrobé des parcs d'activités de Millau Viaduc 1 et de La Borie Sèche présentent des fissures qui constituent un risque important pour leur pérennité. Afin d'y remédier, un traitement de ces dernières s'est déroulé à la mi-septembre 2015 pour un montant de 4 800 € HT.



Parc d'activités Millau Viaduc 1



# Administration générale



## UNE NOUVELLE COMPETENCE

Par une délibération du 19 novembre 2014, le Conseil de la Communauté a procédé à une modification de ses statuts en intégrant dans le groupe de compétences obligatoires et dans la rubrique « Aménagement de l'Espace » la mention suivante : « Elaboration, révision et modification du plan local d'urbanisme intercommunal, de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu, et de cartes communales ». Cette modification a été validée par arrêté préfectoral n° 064-0015 du 5 mars 2015.

## LES SERVICES

Les horaires d'ouverture de la Communauté ont changé depuis le 1er octobre 2015. Ils sont désormais les suivants :  
du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30  
et le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00.  
Fermeture le vendredi après-midi.

Les effectifs de Millau Grands Causses s'élèvent en 2015 à 53 agents. En octobre 2015, le Président a procédé au recrutement d'un technicien contractuel conformément à la délibération du 25 juin 2014 autorisant le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un surcroît d'activité. Cet agent est affecté à 50 % au service habitat/aménagement/transports et 50 % au service infrastructures travaux. Ces services doivent faire face à une surcharge de travail récurrente, conséquence d'une part du transfert de la compétence urbanisme et, d'autre part, du nombre important de projets arrivant en phase de réalisation (parcs d'activités, bâtiments et ateliers-relais), sans oublier, les opérations des communes suivies en maîtrise d'ouvrage déléguée.



## LE SYNDICAT MIXTE MILLAU VIADUC 2

Le Syndicat Mixte Millau Viaduc 2, créé pour l'aménagement du parc d'activités, a lancé, via les services de Millau Grands Causses, la création de la procédure ZAC. Il s'agit d'une démarche conjointe avec la Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn pour mettre en œuvre le projet d'extension du parc d'activités de Millau Viaduc 2, sur les communes de Millau et Castelnau-Pégayrols.

Après la création de la ZAC Millau Viaduc 2, effective depuis fin 2014, certaines opérations ont été menées comme :

- la prise d'un arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement du 18 août 2015 pour la phase 1 d'aménagement de la ZAC côté Millau,
- la modification du PLU de Millau pour ouvrir à l'urbanisation la zone Millau Viaduc 2, validée le 23 septembre 2015,
- la prise d'un arrêté préfectoral d'autorisation loi sur l'eau du 26 novembre 2015.

L'élaboration du dossier de réalisation de la ZAC et des compléments à l'étude d'impact s'est poursuivie tout au long de l'année 2015.



## Le centre de secours



Dans le cadre de la départementalisation du Centre de Secours, la Communauté prend en charge le financement du fonctionnement.

Cela comprend la rémunération des sapeurs pompiers professionnels, des vacations des sapeurs pompiers volontaires figées au niveau de 1996 et enfin l'entretien du casernement avec une participation figée au niveau 2000.

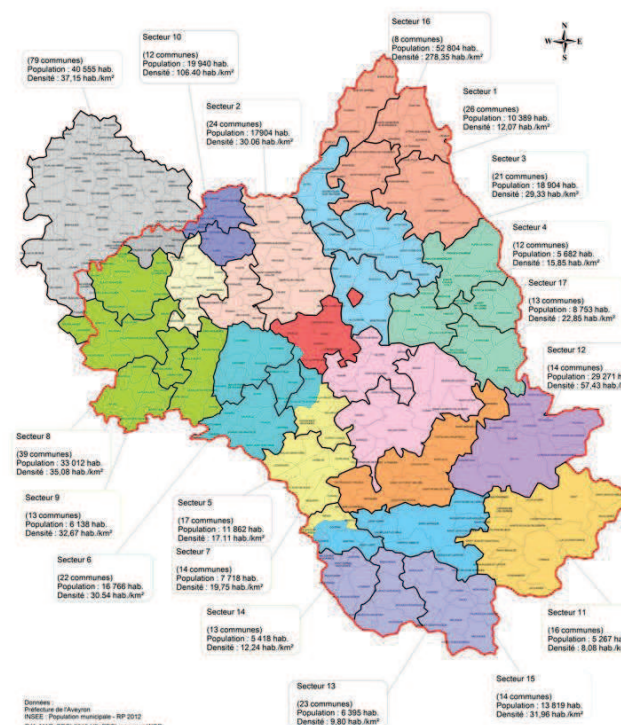
Cette participation, versée au SDIS, est de 1 622 591.73 € pour l'année 2015.

La Communauté assure également le financement des investissements et notamment le gros entretien du casernement. C'est pourquoi elle intervient pour la construction du nouveau Centre de Secours réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SDIS. Il est situé en bordure de la RD911 sur les hauts du Crès, à la sortie de Millau. La Communauté a acquis les terrains et réalisé les travaux de viabilité de la parcelle. Les travaux de construction du bâtiment ont débuté début juin, la pose de la première pierre a eu lieu le 12 juin 2015. Cette opération a été estimée à 3 957 814.02 € HT (hors acquisitions foncières et travaux de viabilité), avec une participation de la Communauté de 2 936 523.06 €, représentant 74 % du coût total de l'opération.

## Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Dans le cadre de la procédure d'adoption du schéma départemental de coopération intercommunale, défini notamment par la Loi NOTRe, la Communauté a présenté deux amendements aux membres de la CDCI concernant :

- le projet de fusion des syndicats du SIAH des vallées de la Sorgue et du Dourdou, du syndicat de la Vallée du Rance et du syndicat mixte de l'aménagement hydraulique des bassins du Cernon et du Souzou : les élus du territoire ont souhaité différer la fusion de ces syndicats dans l'attente des conclusions de l'étude de gouvernance du périmètre Tarn amont élargi à l'extrême ouest du département,
- l'adhésion de la commune du Rozier (Lozère) à la Communauté de communes Millau Grands Causses : les élus ont sollicité une modification du projet de schéma départemental de coopération intercommunale en ce sens.





# MAÎTRISES D'OUVRAGE DELEGUEES

## Création d'une médiathèque à Millau

Le conseil de la Communauté a accepté un mandat de maîtrise d'ouvrage, confié par la commune de Millau, pour la réalisation de la médiathèque qui sera située dans le nouveau centre multifonctionnel du secteur Capelle-Guibert (Délibération du 17 février 2011).

Ce projet regroupe quatre pôles principaux : un département adulte « accueil et animations » (espace polyvalent d'animations) d'une surface de 125 m<sup>2</sup>, un département adulte « collections et services » (espaces : actualités et BD, romans et littérature, lecture/travail/recherches, images et sons, ateliers multimédia, arts et patrimoine) sur une surface de 1 223 m<sup>2</sup> et un département jeunesse (marmothèque, espace petite enfance et enfance, espace lecture/détente, espace lecture documentaires). Ce dernier département aura une surface de 380 m<sup>2</sup>. Enfin la plus petite surface de 281 m<sup>2</sup> sera consacrée aux services intérieurs (magasin de conservation, réserve, atelier équipement, bureaux des assistants et direction, salle de détente...).

La consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement intérieur a été réalisée à l'automne 2014. Les marchés ont été notifiés fin novembre 2014, pour un démarrage de la période de préparation et des études d'exécution.

Suite à un retard dans la livraison en conformité de la coque du bâtiment, les ordres de service de démarrage des prestations ont été différés à janvier 2016, pour une livraison prévue en septembre 2016. Le bilan prévisionnel de l'opération s'établit à 2 925 000 € HT.



Future médiathèque



## Création d'une maison de santé à Aguessac

Par délibérations du 23 mai 2013 et du 12 juin 2014, la Commune d'Aguessac a confié à la Communauté de communes un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une maison de santé afin de maintenir et de développer une offre de soins conforme aux besoins et aux attentes de la population de la vallée.

Par délibérations du 4 juillet 2013 et du 25 juin 2014, le conseil de la Communauté a accepté cette maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le projet de santé a été validé par les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Après finalisation du plan de financement de l'opération, la consultation des entreprises a eu lieu à l'automne 2015 et les marchés notifiés fin décembre.

La livraison des travaux est prévue pour le mois de juillet 2016.



# Communication et Numérique



Le site internet de la Communauté [www.cc-millaugrandscausses.fr](http://www.cc-millaugrandscausses.fr) est actif depuis le mois de mars 2013. Il a été régulièrement alimenté par les dernières actualités et a recensé du 1er janvier au 31 décembre 2015, plus de 69 000 pages vues (1) en plus de 28 000 sessions (2). Ses visiteurs, dont 27 % ont entre 18 et 24 ans, 33 % entre 25 et 34 ans et 25 % entre 35 et 55 ans, sont pour 55 % des hommes et 45 % des femmes.

Essentiellement issus du territoire national, ils sont de Midi-Pyrénées (51 %), de l'Ile de France (20 %) ou du Languedoc-Roussillon (7 %).

Ils consultent le site de la Communauté le plus souvent par le biais des rubriques relatives à la gestion des déchets, aux transports urbains, aux activités de pleine nature et aux marchés publics et arrivent sur le site via les moteurs de recherche (62 %), ou un site référent (20 %) ou directement (classé en « favoris »).

La page d'accueil relate les actualités du moment qui permettent de savoir ce qui se passe ou s'est passé sur notre territoire récemment.

(1) Pages vues : total de pages consultées (2) Session : période durant laquelle un utilisateur est actif sur le site



## « MGC », LE BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EST NÉ !

Le nouveau support d'informations communautaire « MGC » a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de la Communauté à la mi-avril 2015. Ce magazine de l'intercommunalité, d'une trentaine de pages, a été tiré à 18 000 exemplaires. Il a pour but d'informer tous les foyers situés sur le territoire Millau Grands Causses.

Ce premier numéro a mis l'accent sur le programme d'actions de la Communauté, pour les cinq années à venir, tout en rappelant le fonctionnement de l'intercommunalité. Les projets phares du mandat y ont été présentés autour de 3 thématiques : territoire de projets, de savoir-faire et de pleine nature.

Les dernières pages ont enfin permis aux Maires de présenter les projets réalisés ou à venir sur leur commune grâce à Millau Grands Causses. Cette publication annuelle est consultable et téléchargeable sur le site de la Communauté [www.cc-millaugrandscausses.fr](http://www.cc-millaugrandscausses.fr). Le prochain numéro sera diffusé fin juin 2016.

## SUPPORTS DE COMMUNICATION & ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE : « ENTREPRENDRE AUTREMENT »

Le service Développement Economique a lancé, en mars 2015, une consultation pour la conception de divers supports de communication print et web. Il s'agit de réaliser des outils modernes et attractifs pour promouvoir notre territoire au-delà des frontières de Millau Grands Causses. Ces derniers s'inscrivent dans la stratégie de marketing territorial mise en place dès octobre 2015, pour assurer la promotion et la commercialisation des lots des parcs d'activités de Millau Viaduc et de Millau Ouest.

Le journal économique de Millau Grands Causses a ainsi vu le jour le 7 octobre, sous la forme d'un tabloïd en quadrichromie, de format type Journal de Millau, en 12 pages. Ce document est consultable sur le site de la Communauté onglet publications. Il sera présenté et diffusé sur les divers salons auxquels Millau Grands Causses participe.







## Conférences de presse & Points presse organisés par Millau Grands Causses

Une vingtaine de conférences de presse a permis de valoriser le travail de Millau Grands Causses auprès du grand public à l'occasion d'événements ou d'actions organisés sous sa responsabilité.

**MILLAU GRANDS CAUSSES** : 17/9 Mobilisation contre la baisse des dotations de l'Etat, 15/12 Présentation du budget primitif 2016.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** : 23/6 Signature de la convention Initiatives Aveyron, 2/10 Présentation du projet de la Brigade des douanes de Millau, 9/11 Partenariat avec Aveyron Expansion.

**TOURISME / ACTIVITES PLEINE NATURE** : 24/2 Inauguration de l'Oustal de la fontaine, gîte communal de Mostuéjols, 13/5 Présentation des circuits Enduro VTT, 22/5 Mise en ligne du site [www.millau-sports-nature.fr](http://www.millau-sports-nature.fr), 2/6 Lancement de la saison des Dragon Boat, 16/6 Lancement du concours de dessins Rando Croquis, 19/6 Présentation des nouveaux aménagements de la Via ferrata de Boffi, 29/6 Présentation des sentiers de Mr Clapassou de Creissels.

**ENVIRONNEMENT-DECHETS** : 2/3 10ème Opération Nettoyage, 6/3 Partenariat avec Emmaüs pour la benne du réemploi, 3/8 Sensibilisation aux risques Incendie, 13/10 Mise aux normes de la déchèterie de Millau.

**HABITAT / AMENAGEMENT** : 13/1 OPAH-RU - présentation du bilan de l'opération, 11/6 Signature de la conventions ADS.

## Système d'information de la Communauté de communes

Un nouveau serveur a été installé afin de compléter le parc informatique de la Communauté. Le dernier avait été acheté il y a plus de 6 ans. Cette nouvelle acquisition, grâce à un système d'exploitation de type Windows 2012 R2 server Standard, permettra de consolider l'infrastructure existante qui intègre de nombreux postes virtualisés. Deux imprimantes ont été renouvelées et trois nouveaux terminaux d'accès permettront de renouveler des postes de travail.

Un système de deux disjoncteurs dédiés a été installé pour alimenter la salle des serveurs. En effet jusqu'à présent le système n'était pas adapté et certaines coupures d'alimentation survenaient de façon inopinée. Un poste informatique avec accès internet a été installé à la déchèterie afin de déclencher les enlèvements de bennes sans intermédiaire.

## Système d'Information Géographique - SIG

Adhérente du SMICA (Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises), Millau Grands Causses a souscrit auprès de ce dernier, au module « Système d'Information Géographique ».

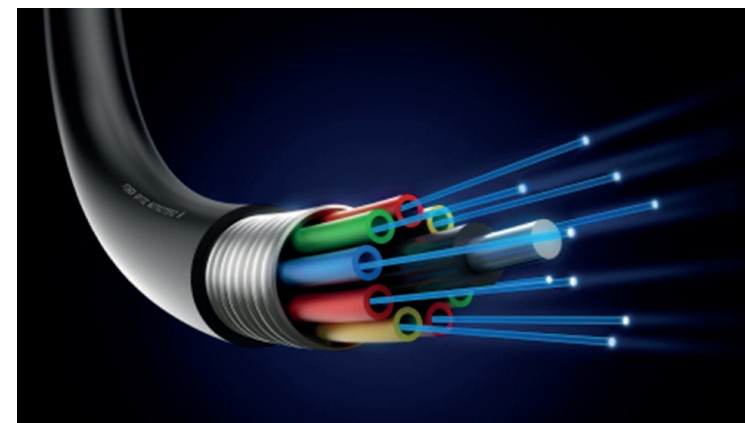
Cette option permettra aux agents de la Communauté de bénéficier d'un logiciel SIG complet en consultation et de la construction de cartes sur chaque poste. Deux « géomaticiens » (terme consacré pour désigner les experts en cartographie et systèmes d'information géographique) assurent la gestion du système et la relation avec les services. La formation des agents a été effectuée en deux demi-journées à la Communauté.

Cela permettra d'offrir une alternative au logiciel cartoweb qui avait les mêmes objectifs mais connaissait certains dysfonctionnements. Cette solution, et plus généralement les applications fournies par le SMICA, ont également le mérite de réaliser une mutualisation des ressources informatiques à l'échelle départementale. Le logiciel « cadastre » fourni par la société Descartes reste utilisé sur un poste dédié pour des travaux plus approfondis.

## TRÈS HAUT DÉBIT

Une nouvelle étape a été franchie avec le vote en conseil de Communauté du 25 mars 2015, de l'approbation du projet départemental Très Haut Débit (THD) et l'adhésion, par le processus de représentation-substitution, au SIEDA dans sa nouvelle forme de Syndicat Mixte Ouvert, où siègera dorénavant un Comité Numérique aux côtés du comité historique.

L'objectif de ce projet est d'équiper, entre 2017 et 2022, 83 000 foyers du département en fibre optique, soit 16 000 par an (critères de priorités définis par le comité numérique du SIEDA) et de délivrer, sur le reste du territoire, 8 Mbps minimum d'ici 2018 grâce à l'amélioration du réseau existant et la subvention à l'installation de paraboles.



Fibre optique

## SYSTÈME D'INFORMATION DE L'OFFICE DE TOURISME

Trois postes de l'accueil ont été renouvelés, l'uniformisation et l'inter-compatibilité sont ainsi optimales. Deux tablettes et deux nouveaux écrans ont aussi venus étoffer le système de l'Office de Tourisme. Un poste Pc portable ainsi qu'une imprimante-photocopieur compatible avec les tablettes ont été installés à l'antenne de Rivière-sur-Tarn.

## LIAISON FIBRE OPTIQUE HÔTEL DE LA COMMUNAUTÉ - MAISON DES ENTREPRISES

Une étude portant sur la faisabilité d'une liaison informatique très haut débit entre l'Hôtel de la Communauté et la Maison des Entreprises a été engagée.

Cette opération consisterait en la pose de fibre optique dans des gaines enterrées ou aériennes (en façades). Cette infrastructure permettra non seulement une mutualisation des ressources entre les différents services de la Communauté localisés de part et d'autre de la liaison mais aussi entre la Communauté et les services de la Ville de Millau.

Ce lien, de par sa situation entre le Sud et le centre de la ville, constituera une première étape dans l'élaboration d'un réseau urbain plus étoffé, reliant plusieurs sites publics de la ville de Millau voire de la Communauté de communes.



Liaison fibre optique Communauté - Maison des Entreprises



# Finances

# LA FISCALITE

## la fiscalité unique professionnelle

La fiscalité détaillée 2015 se décompose de la manière suivante :

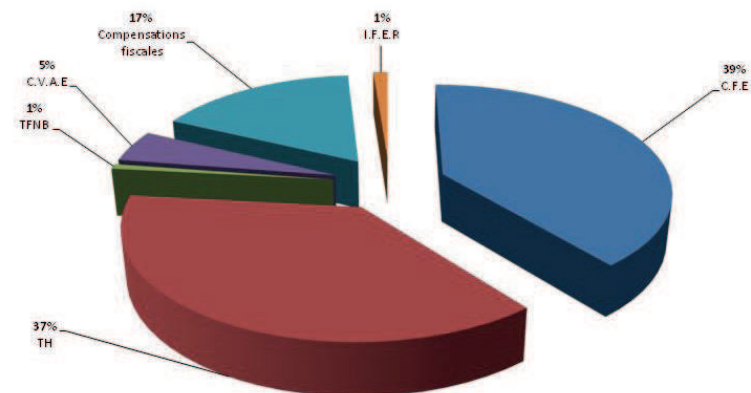
TAXES	PRODUIT		
	2014	2015	VARIATION
Taxe additionnelle au non bâti	42 884 €	43 298 €	0.96 %
<b>Allocations compensatrices :</b>	<b>378 974 €</b>	<b>386 020€</b>	<b>1.86 %</b>
* taxe d'habitation (personnes de condition modeste)	293 512 €	327 100 €	+ 11.44 %
* CFE			
- dotation unique spécifique (TP)	71 775 €	47 419 €	- 33.93 %
- réduction des bases des créations d'établissement	2 771 €	1 788 €	- 35.47 %
- exo zones d'amén du territoire	10 916 €	8 820 €	- 19.20 %

TAXES	PRODUIT		
	2014	2015	VARIATION
<b>CVAE</b>	<b>1 361 316 €</b>	<b>1 350 211 €</b>	<b>-0.82 %</b>
<b>IFER :</b>	<b>96 788 €</b>	<b>97 662 €</b>	<b>0.90%</b>
* photovoltaïque ou hydraulique	2 494 €	2 517 €	0.90 %
* transformateurs électriques	27 830 €	28 080 €	0.89 %
* gaz – stockage, transport...	4 634 €	4 676 €	
* stations radioélectriques	61 830 €	62 389 €	0.90 %
<b>TOTAL FISCALITE</b>	<b>8 098 899 €</b>	<b>8 146 863 €</b>	<b>+ 0.59 %</b>
<b>PRELEVEMENT FONDS NATIONAL DE GARANTIE DE RESSOURCES</b>	<b>-398 088 €</b>	<b>-398 088€</b>	

Le nouveau système fiscal accentuant la charge sur les ménages, le Conseil de la Communauté a souhaité maintenir les taux de référence, définis dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle.

TAXES	BASES			TAUX		PRODUIT		
	2014	2015	variation	2014	2015	2014	2015	Variation
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	9 695 834 €	9 782 000€	+0.89 %	32,67%	32,67%	3 167 626 €	3 195 770€	+0.89%
taxe d'habitation	40 039 000€	40 335 000 €	0.90 %	7,58%	7,58%	3 034 956 €	3 057 393 €	0.90 %
taxe foncière non bâti	327 472€	330 000 €	0.88 %	5,00%	5,00%	16 355 €	16 500 €	0.88 %
<b>TOTAL</b>	<b>50 062 306€</b>	<b>50 447 000 €</b>				<b>6 218 937 €</b>	<b>6 269 672 €</b>	<b>0.81 %</b>

## Répartition fiscalité hors prélèvement FNGR (garantie de ressources)





## La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

SECTEUR	BASES 2014	BASES 2015	variation des bases	TAUX 2015	PRODUIT
<b>SECTEUR 1</b>					
Millau	26 914 731,00 €	27 362 824,00 €	1,66%	9,51%	2 602 204,56 €
<b>SECTEUR 2</b>					
Creissels	1 881 540,00 €	1 923 007,00 €	2,20%	9,93%	190 954,60 €
<b>SECTEUR 3</b>					
Comprégnac	158 061,00 €	163 852,00 €	3,66%	11,47%	18 793,82 €
<b>SECTEUR 4</b>					
La Cresse	213 868,00 €	222 554,00 €	4,06%	14,05%	31 268,84 €
Mostuéjols	339 806,00 €	352 237,00 €	3,66%	14,05%	49 489,30 €
Peyreleau	135 710,00 €	138 366,00 €	1,96%	14,05%	19 440,42 €
Rivière sur Tam	857 543,00 €	881 518,00 €	2,80%	14,05%	123 853,28 €
St-André de Vezines	124 764,00 €	126 782,00 €	1,62%	14,05%	17 812,87 €
Veyreau	100 062,00 €	104 234,00 €	4,17%	14,05%	14 644,88 €
<b>SECTEUR 5</b>					
St-Georges de Luzençon	1 146 758,00 €	1 178 375,00 €	2,76%	11,33%	133 509,89 €
<b>SECTEUR 6</b>					
La Roque Ste Marguerite	188 363,00 €	191 027,00 €	1,41%	8,80%	16 810,38 €
Aguessac	687 599,00 €	708 583,00 €	3,05%	8,80%	62 355,30 €
Compeyre	388 214,00 €	397 202,00 €	2,32%	8,80%	34 953,78 €
Paulhe	219 931,00 €	224 005,00 €	1,85%	8,80%	19 712,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 356 950,00 €</b>	<b>33 974 566,00 €</b>	<b>1,85%</b>		<b>3 335 804,35 €</b>

Les taux 2015 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont été maintenus au niveau 2011, selon les secteurs d'intervention définis par le Conseil de la Communauté, de la manière suivante, pour un produit fiscal attendu de 3 335 804,35 €.

## LA TAXE DE SEJOUR

Le système de perception de la taxe de séjour s'établit jusqu'au 31 décembre 2015, sur six mois, du 1er mai au 31 octobre :

- les hôtels, chambres d'hôtes et gîtes de groupes sont assujettis à la taxe de séjour au réel ;
- les campings et meublés sont assujettis à la taxe de séjour au forfait ;
- pour la taxe de séjour au forfait, les abattements sont les suivants :
  - obligatoire : 40 %,
  - facultatif : 50 %.

Le produit perçu par la Communauté, au titre de l'année 2015, s'est élevé à 185 518 €.

Par une délibération du 23 septembre 2015, le conseil de la Communauté a approuvé la nouvelle tarification et les nouvelles modalités de perception de la taxe de séjour qui sont entrées en vigueur au 1er janvier 2016. En effet, les dispositions de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 ont réformé la taxe de séjour, en particulier :

- les barèmes ont été réévalués ;
- les chambres d'hôtes sont désormais clairement désignées dans le barème légal, de même que l'assujettissement des aires de camping-cars,
- les exonérations ont été étendues notamment à l'ensemble des mineurs (autrefois moins de 13 ans) ;
- la taxation d'office a été instaurée pour permettre de percevoir la taxe auprès des hébergeurs qui ne s'en acquittent pas,
- les plateformes de réservation en ligne doivent collecter la taxe de séjour au réel,
- le système des abattements, dans le cadre de la taxe de séjour forfaitaire, a été simplifié. Les abattements en fonction de la durée d'ouverture de l'établissement doivent se situer exclusivement entre 10 et 50 %. Il n'existe plus d'abattement facultatif supplémentaire.

De plus, les modifications concernant la taxe de séjour forfaitaire s'avèrent impossibles à appliquer aux campings du territoire sous peine de doublement du montant actuellement perçu, ce qui n'est pas réaliste sur le plan économique. Après discussion avec les représentants locaux de la profession, le passage au mode de perception au réel s'est avéré incontournable.

Le conseil de la Communauté a donc décidé, à compter du 1er janvier 2016, de :

- taxer les campings au régime du réel,
- réévaluer les tarifs de la taxe de séjour,
- appliquer la perception de la taxe de séjour sur toute l'année.



# L'INSTITUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

Par une délibération du 29 mars 2007, le conseil de la Communauté a décidé d'instituer un fonds de concours pour financer des projets d'équipement et d'investissement communaux.  
Les projets retenus au titre de l'année 2015 sont les suivants :

COMMUNES	PROJETS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
La Cresse	Liaison piétonne et espace détente à l'arrière de l'église	25 000 €
Paulhe	Réhabilitation salle communale de Carbassas	8 566 €
Peyreleau	Construction hangar communal	16 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>49 566 €</b>

## APPROBATION DU PROJET COMMUNAUTAIRE 2015-2020

Par une délibération du 19 novembre 2014, le conseil de la Communauté a approuvé le projet communautaire 2015-2020 après un long travail des instances communautaires. Il s'agit d'un schéma directeur qui définit une ligne générale. Il a été élaboré selon des hypothèses prudentes, dans un contexte financier particulièrement difficile. L'objectif a été d'investir, plus particulièrement sur des projets économiques, créateurs de richesses. Il n'est pas figé et pourra évoluer au fur et à mesure et en fonction des projets et des données financières et fiscales.

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015

### Budget principal

L'exercice se clôture donc par un excédent global de fonctionnement de **1 885 927.84 €** qui se décompose comme suit :

- 11 122 361.02 € correspondant au prélèvement du fonctionnement 2015 prévu pour financer la section d'investissement,
- 763 611.82 € excédent pour du fonctionnement.

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2015		10 219.92 €		0.00 €
Opérations de l'exercice 2014	334 016.49 €	333 098.98 €	548 775.49 €	548 775.49 €
<b>TOTAUX</b>	<b>334 016.49 €</b>	<b>343 318.90 €</b>	<b>548 775.49 €</b>	<b>548 775.49 €</b>
Résultats de clôture		9 302.41 €		0.00 €
Restes à réaliser	291 594.39 €	282 291.43 €		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>291 594.39 €</b>	<b>291 593.84 €</b>		<b>0.00 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,55 €</b>			<b>0.00 €</b>

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2014	2 009 824.46 €			820 218.24 €
Opérations de l'exercice 2015	2 992 957.74 €	4 315 102.64 €	11 170 536.95 €	12 236 246.55 €
<b>TOTAUX</b>	<b>5 002 782.20 €</b>	<b>4 315 102.64 €</b>	<b>11 170 536.95 €</b>	<b>13 056 464.79 €</b>
Résultats de clôture	687 679.56 €			1 885 927.84 €
Restes à réaliser	12 374 869.00 €	13 062 549.10 €		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>13 062 548.56 €</b>	<b>13 062 549.10 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 885 927.84 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>0,54 €</b>		<b>1 885 927.84 €</b>

### Budget annexe : Pépinière d'Entreprises

## Budget annexe : transports

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2014		23 476.35 €		
Opérations de l'exercice 2015	742.44 €		1 200 930.34 €	1 200 930.34 €
<b>TOTAUX</b>	<b>742.44 €</b>	<b>23 476.35 €</b>	<b>1 200 930.34 €</b>	<b>1 200 930.34 €</b>
Résultats de clôture		22 733.91 €		0.00 €
Restes à réaliser	22 733.91 €	0.00 €		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>22 733.91 €</b>	<b>22 733.91 €</b>		<b>0.00 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>				

## Budget annexe : Gestion des déchets

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2014	408 641.93 €		0.00 €	117 552.69 €
Opérations de l'exercice 2015	467 897.97 €	553 841.64 €	3 598 788.49 €	3 790 878.85 €
<b>TOTAUX</b>	<b>876 539.90 €</b>	<b>553 841.64 €</b>	<b>3 598 788.49 €</b>	<b>3 908 431.54 €</b>
Résultats de clôture	<b>322 698,26 €</b>			309 643.05 €
Restes à réaliser	523 768.44 €	908 064.87 €		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>846 466,70 €</b>	<b>908 064,87 €</b>		<b>309 643,05 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>61 598,17 €</b>		<b>309 643,05 €</b>

L'exercice se clôture donc par un excédent global de fonctionnement de 309 643.05 € qui se décompose comme suit :

- 158 719.69 € correspondant au prélèvement du fonctionnement 2014 prévu pour financer la section d'investissement,
- 150 923.36 € excédent pour du fonctionnement.

## Budget annexe : Atelier Relais «Causse Gantier»

L'exercice se clôture par un excédent global de fonctionnement de 146 649.28 € qui se décompose comme suit :

- 146 645.20 € correspondant au prélèvement du fonctionnement 2015 prévu pour financer la section d'investissement (besoin de financement de la section d'investissement),
- 4.08 € excédent pour du fonctionnement.

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2014	144 049.28 €			5 498.26 €
Opérations de l'exercice 2015	118 795.92 €	116 200.00 €	25 697.49 €	166 848.51 €
<b>TOTAUX</b>	<b>262 845.20 €</b>	<b>116 200.00 €</b>	<b>25 697.49 €</b>	<b>172 346.77 €</b>
Résultats de clôture	146 645.20 €			146 649.28 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>146 645.20 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>146 649.28 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>146 645.20 €</b>			<b>146 649.28 €</b>

## Budget annexe : Atelier Relais «Routage Service»

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF budget annexe</b>				
Résultats reportés 2014	30 580.17 €			7 563.14 €
Opérations de l'exercice	43 087.20 €	30 874.83 €	30 662.24 €	73 818.72 €
<b>TOTAUX</b>	<b>73 667.37 €</b>	<b>30 874.83 €</b>	<b>30 662.24 €</b>	<b>81 381.86 €</b>
Résultats de clôture	42 792.54 €			50 719.62 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>42 792.54 €</b>	<b>0.00</b>	<b>- €</b>	<b>50 719.62 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>42 792.54 €</b>			<b>50 719.62 €</b>

L'exercice se clôture par un excédent global de fonctionnement de 50 179.62 € qui se décompose comme suit :

- 47 792.54 € correspondant au prélèvement du fonctionnement 2015 prévu pour financer la section d'investissement,
- 7 927.8 € excédent pour du fonctionnement.

## Budget annexe : Atelier Relais «Blanchisserie Interhospitalière»

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2014		181 999.06 €	0.00 €	
Opérations de l'exercice 2015	339 137.25 €	336 325.44 €	395 984.34 €	395 984.34 €
<b>TOTAUX</b>	<b>339 137.25 €</b>	<b>518 324.50 €</b>	<b>395 984.34 €</b>	<b>395 984.34 €</b>
Résultats de clôture		179 187.25 €		0.00 €
Restes à réaliser	218 769.90 €	39 582.65 €		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>218 769.90 €</b>	<b>218 769.90 €</b>		<b>0.00 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>



## Budget annexe : Parc d'activités de Millau Lévézou

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF budget annexe</b>				
Résultats reportés 2014	17 872.61 €			278 710.88 €
Opérations de l'exercice	139 498.64 €	88 872.61 €	196 825.35 €	196 562.24 €
<b>TOTAUX</b>	<b>157 371.25 €</b>	<b>88 872.61 €</b>	<b>196 825.35 €</b>	<b>475 273.12 €</b>
Résultats de clôture	<b>68 498.64 €</b>			<b>278 447.77 €</b>
Restes à réaliser	295 733.00 €	1 314 500.00 €	1 637 499.65 €	480 000.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>364 231.64 €</b>	<b>1 314 500.00 €</b>	<b>1 637 499.65 €</b>	<b>758 447.77 €</b>
<b>RESULTATS DIFINITIFS</b>		<b>950 268.36 €</b>	<b>879 051.88 €</b>	

L'exercice se clôture donc par un excédent global de fonctionnement de 278 447.77 € qui se décompose comme suit :

- 110 € correspondant au prélèvement du fonctionnement 2015 prévu pour financer la section d'investissement,
- 278 337.77 € excédent pour du fonctionnement.

## Budget annexe : Comptoir paysan

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2014		21 829.83 €		
Opérations de l'exercice 2015	92 523.37 €	96 860.90 €	94 016.33 €	94 016.33 €
<b>TOTAUX</b>	<b>92 523.37 €</b>	<b>118 690.73 €</b>	<b>94 016.33 €</b>	<b>94 016.33 €</b>
Résultats de clôture		<b>26 167.36 €</b>		<b>0.00 €</b>
Restes à réaliser	26 044.83 €	0.00 €		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>26 044.83 €</b>	<b>26 167.36 €</b>		<b>0.00 €</b>
<b>RESULTATS DIFINITIFS</b>		<b>122.53 €</b>		<b>0.00 €</b>

# LE BUDGET PRIMITIF 2015

## LA BALANCE GENERALE

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES BP 2014</b>	<b>BP 2015</b>	<b>RECETTES BP 2014</b>	<b>BP 2015</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
* Section de fonctionnement	12 327 980,00 €	12 336 674,00 €	12 327 980,00 €	12 336 674,00 €
* Section d'investissement	3 897 160,00 €	5 733 017,00 €	3 897 160,00 €	5 733 017,00 €
<b>BUDGETS ANNEXES</b>				
* Section de fonctionnement	6 242 190,00 €	6 137 558,00 €	6 242 190,00 €	6 137 558,00 €
* Section d'investissement	1 269 699,00 €	2 849 706,00 €	1 269 699,00 €	2 849 706,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 737 029,00 €</b>	<b>27 056 955,00 €</b>	<b>23 737 029,00 €</b>	<b>27 056 955,00 €</b>